



RAPPORT

de la commission de gestion

au

CONSEIL GENERAL

concernant

**LE PROJET DE BUDGET 2018
DE LA VILLE DE SION**

Document de travail à l'usage du Conseil général

TABLE DES MATIERES

I.	ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE.....	4
1	Clôture du compte administratif	4
A.	Compte de fonctionnement.....	4
B.	L'évolution du personnel.....	9
C.	Compte des investissements.....	11
D.	Financement des investissements.....	18
E.	Endettement net	19
F.	Chiffres clés - ratios.....	20
G.	Planification financière 2018 - 2021.....	21
2	Vote d'entrée en matière.....	23
A.	Discussion d'entrée en matière.....	23
B.	Vote d'entrée en matière.....	23
II.	COMPTES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENTS	24
1	Administration Générale & Finances	24
A.	Compte de fonctionnement.....	24
B.	Compte des investissements.....	27
2	Economie & tourisme	28
A.	Compte de fonctionnement.....	28
B.	Compte des investissements.....	29
3	Education & Culture	30
A.	Compte de fonctionnement.....	30
B.	Compte des investissements.....	32
4	Affaires sociales.....	33
A.	Compte de fonctionnement.....	33
B.	Compte des investissements.....	39
5	Sécurité publique	40
A.	Compte de fonctionnement.....	40
B.	Compte des investissements.....	41
6	Travaux publics & Environnement	42
A.	Compte de fonctionnement.....	42
B.	Compte des investissements.....	43
7	Bâtiments & Constructions.....	44
A.	Compte de fonctionnement.....	44
B.	Compte des investissements.....	45
8	Urbanisme & Mobilité.....	46
A.	Compte de fonctionnement.....	46
B.	Compte des investissements.....	49
9	Sport, Jeunesse & Loisirs	51
A.	Compte de fonctionnement.....	51
B.	Compte des investissements.....	53
III.	AMENDEMENTS	54
IV.	CONCLUSION	54
V.	VOTE FINAL	57

Madame la Présidente du Conseil Général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission de Gestion a examiné le projet de budget 2018 de la Ville. Elle a siégé à 10 reprises pour préparer et établir son rapport, et il est prévu de siéger à 4 reprises pour l'étude des propositions d'amendement.

Dans le cadre de l'étude du présent budget, la Commission a reçu :

- le 16 octobre 2017 Monsieur Patrick Dondainaz, chef de service des finances.

et a aussi été reçue :

- le 2 octobre 2017, par MM. Cyrille Fauchère, conseiller communal, David Rémondeulaz, adjoint du commissaire, Stéphane Witschard, responsable ambulances, Frédéric Héritier, commandant du feu, et Nicolas Gauye, commandant protection civile, pour une séance extra-muros dans les bâtiments du Service du Feu.

La séance des questions a eu lieu le 13 novembre 2017, en présence de M. Philippe Varone, Président de la Ville et de M. Patrick Dondainaz, chef du service des finances.

Document de travail à l'usage du Conseil général

I. ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE

1 Clôture du compte administratif

Préambule :

Le nombre de conseillers communaux passant de 15 à 9 au 1^{er} janvier 2017, la Ville de Sion a revu totalement son organisation. Ainsi les dicastères ont été redimensionnés pour pouvoir travailler en binôme « 1 conseiller, 1 chef de service ».

Au niveau comptable, cette réorganisation chamboule totalement le plan comptable suite aux transferts de nombreuses rubriques entre dicastères.

De ce fait, il n'existe plus de point de repères et les tableaux utilisés jusqu'ici ne permettent plus de comparaison par rapport aux années précédentes. Seuls les totaux de l'aperçu du compte administratif, les indicateurs financiers, l'aperçu du compte annuel, les récapitulatifs des comptes Fonctionnement et Investissements et les statistiques peuvent être comparés.

Nous regrettons ainsi de ne pouvoir fournir ces comparatifs visuels par dicastère.

Dans notre rapport, nous avons mis en place de nouveaux tableaux, par dicastère, qui ne deviendront parlants qu'au cours des prochaines années.

Pour information, dans la brochure du budget, vous trouverez sous les remarques, à la fin de chaque dicastère, les transferts qui ont touché d'une manière ou d'une autre celui-ci.

A. Compte de fonctionnement

Les **charges** du compte de fonctionnement s'élèvent à **CHF 227'430'000**. Les **revenus** de fonctionnement s'élèvent à **CHF 227'680'000**.

L'excédent de revenu s'élève à **CHF 250'000** contre **CHF 470'000** pour le budget 2017.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et des recettes en fonction des comptes 2016, du budget 2017 et du projet de budget 2018.

Fonctionnement Récapitulatif	Compte - 2016	Budget - 2017	Budget - 2018	Ecart B 2018 - B 2017		Ecart B 2017 - C 2015	
	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	208 431 331.30	217 450 000	227 430 000.00	9 980 000.00	4.59	18 998 668.70	9.12
Revenus financiers	212 340 747.88	217 920 000	227 680 000.00	9 760 000.00	4.48	15 339 252.12	7.22
Résultat	3 909 416.58	470 000	250 000.00	-220 000.00	-46.81	-3 659 416.58	-93.61

Le Budget de fonctionnement 2018 est marqué par :

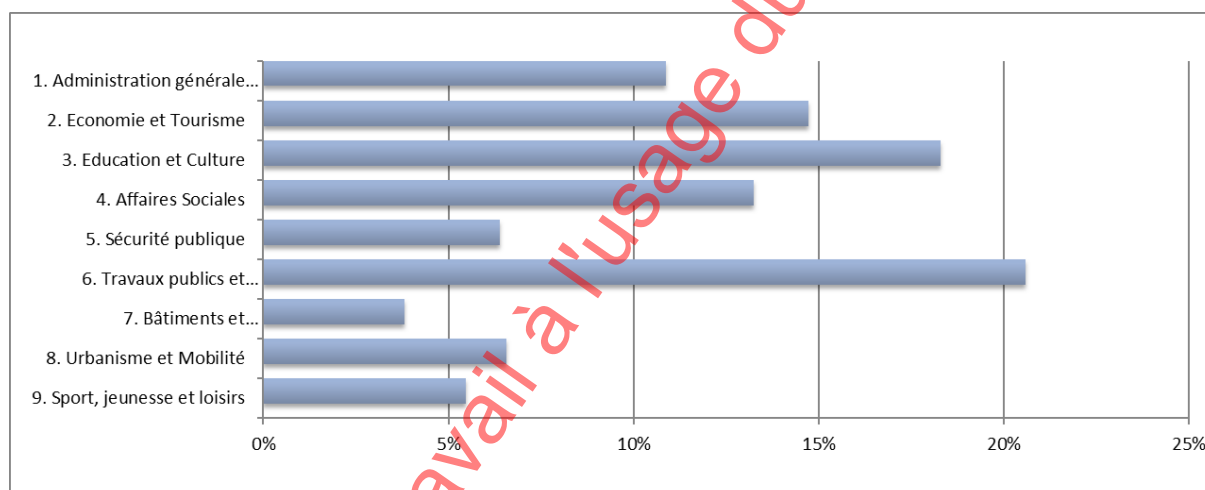
- Une forte augmentation des charges et revenus liés à l'activité achats-ventes d'énergies de partenaires sans que des bénéfices soient générés sur l'exercice.
- Les profondes mutations de l'activité de l'aéroport.
- La facturation interne des prestations effectuées par la voirie pour les différentes manifestations organisées dans le périmètre de la commune.
- L'entrée en vigueur de la « Taxe au sac » au 1^{er} janvier 2018.
- La stabilisation du coût de l'aide sociale.

Au niveau des charges, le budget 2018 est affecté par :

- L'augmentation des contributions communales versées aux CMS, EMS et aux institutions pour personnes en situation d'handicap.
- L'intensification de la cadence sur la ligne Gare-Hôpital en partenariat avec l'Hôpital du Valais.

Au niveau des revenus financiers, le budget 2018 est impacté par :

- L'augmentation des recettes fiscales dues à la bonne conjoncture, l'évolution démographique et l'absence de nouveaux allègements fiscaux pour les taxations 2016/17/18.



Ci-dessus, la répartition en % des charges par dicastère.

Les **charges** et **revenus** par dicastère du compte de fonctionnement se répartissent comme suit :

	Compte - 2016		Budget - 2017		Budget - 2018		[A]	[B]
Dicastère		%		%		%		
1. Administration générale et finances	24 000 102.59	11.51	24 673 000	11.35	24 750 000	10.88	3.12%	0.31%
2. Economie et Tourisme	25 180 417.92	12.08	27 687 000	12.73	33 500 000	14.73	33.04%	21.00%
3. Education et Culture	41 100 121.85	19.72	40 548 000	18.65	41 620 000	18.30	1.26%	2.64%
4. Affaires Sociales	26 459 292.17	12.69	27 794 000	12.78	30 140 000	13.25	13.91%	8.44%
5. Sécurité publique	14 066 557.46	6.75	15 733 000	7.24	14 530 000	6.39	3.29%	-7.65%
6. Travaux publics et Environnement	44 382 128.62	21.29	46 518 000	21.39	46 810 000	20.58	5.47%	0.63%
7. Bâtiments et Constructions	8 277 040.45	3.97	8 639 000	3.97	8 680 000	3.82	4.87%	0.47%
8. Urbanisme et Mobilité	13 631 958.69	6.54	14 348 000	6.60	14 940 000	6.57	9.60%	4.13%
9. Sport, jeunesse et loisirs	11 333 711.55	5.44	11 510 000	5.29	12 460 000	5.48	9.94%	8.25%
Total	208 431 331.30	100.00	217 450 000	100.00	227 430 000	100.00	9.12%	4.59%

	Compte - 2016		Budget - 2017		Budget - 2018		[A]	[B]
Dicastère		%		%		%		
1. Administration générale	132 702 856.13	62.50	133 504 000	61.26	135 680 000	59.59	2.24%	1.63%
2. Finances	21 709 231.88	10.22	23 624 000	10.84	29 640 000	13.02	36.53%	25.47%
3. Instruction publique	7 597 879.86	3.58	7 616 000	3.49	7 600 000	3.34	0.03%	-0.21%
4. Sécurité sociale	4 894 242.90	2.30	4 714 000	2.16	5 390 000	2.37	10.13%	14.34%
5. Sécurité publique	9 484 004.92	4.47	9 917 000	4.55	9 770 000	4.29	3.02%	-1.48%
6. Travaux publics	27 529 295.06	12.96	29 817 000	13.68	30 880 000	13.56	12.17%	3.57%
7. Edilité et Urbanisme	4 991 043.41	2.35	5 121 000	2.35	5 200 000	2.28	4.19%	1.54%
8. Eau, énergie	1 713 634.72	0.81	1 755 000	0.81	1 840 000	0.81	7.37%	4.84%
9. Sport, jeunesse et loisirs	1 718 559.00	0.81	1 852 000	0.85	1 680 000	0.74	-2.24%	-9.29%
Total	212 340 747.88	100.00	217 920 000	100.00	227 680 000	100.00	7.22%	4.48%

Résultat de l'exercice **3 909 416.58** **470 000** **250 000** **-93.61%** **-46.81%**
 [A] Ecarts relatifs au Compte 2016 - [B] Ecarts relatifs au Budget 2017

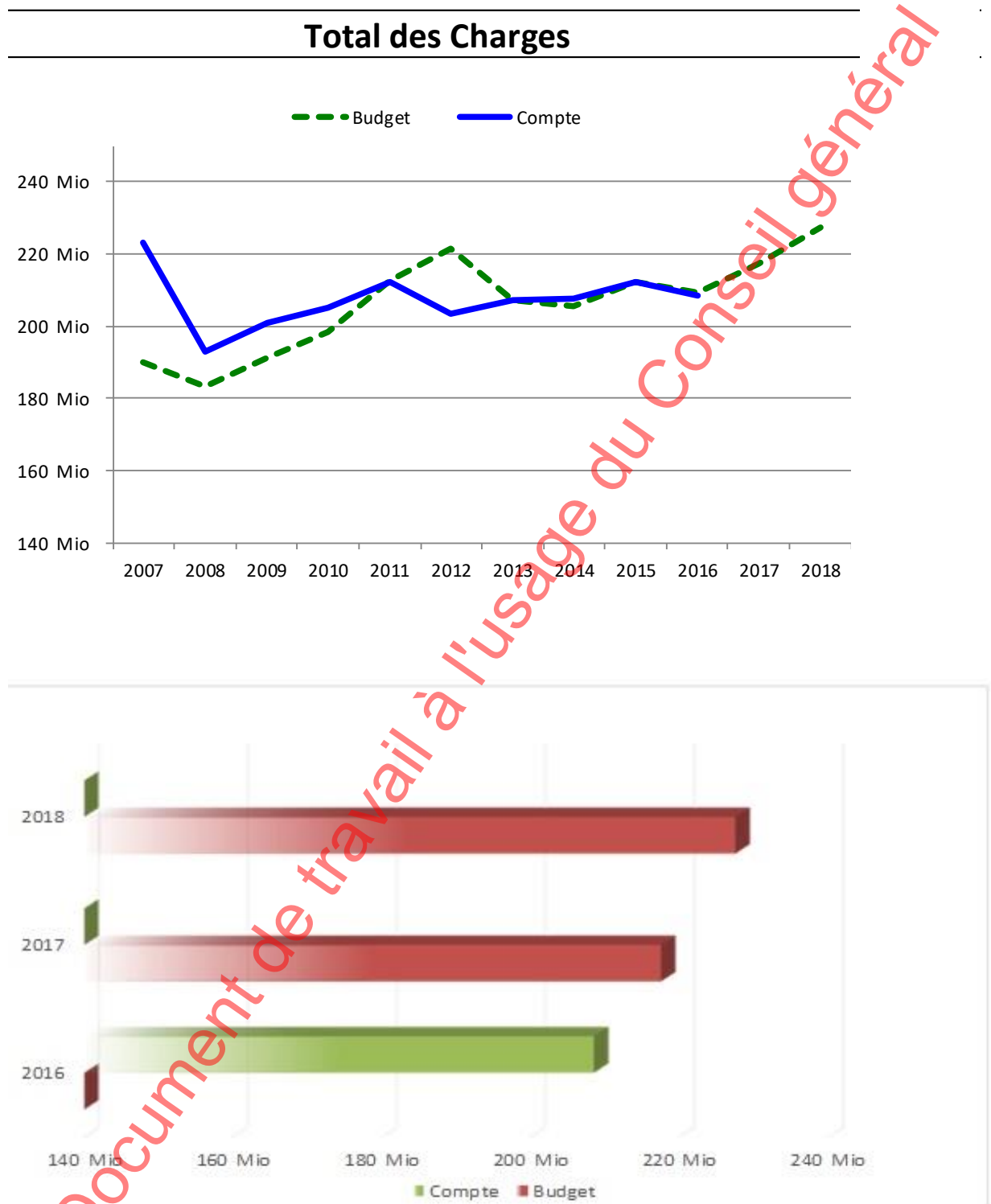
Les **charges** et **revenus** par Nature du compte de fonctionnement se répartissent comme suit

	Compte - 2016		Budget - 2017		Budget - 2018		[A]	[B]
Selon les natures		%		%		%		
30. Charges de personnel	52 456 707.75	25.17	54 453 800	25.04	55 291 300	24.31	5.40%	1.54%
31. Biens, services et marchandises	55 630 605.96	26.69	59 291 900	27.27	64 126 900	28.20	15.27%	8.15%
32. Intérêts passifs	7 034 279.64	3.37	6 915 000	3.18	6 350 000	2.79	-9.73%	-8.17%
33. Amortissements	22 154 639.38	10.63	25 112 900	11.55	25 676 700	11.29	15.90%	2.25%
34. Parts à des contributions sans affectation	3 965 031.65	1.90	4 010 000	1.84	4 392 000	1.93	10.77%	9.53%
35. Dédommagements versés à des collectivités publiques	9 977 854.90	4.79	10 192 600	4.69	11 101 000	4.88	11.26%	8.91%
36. Subventions accordées	51 098 251.54	24.52	52 278 300	24.04	54 281 000	23.87	6.23%	3.83%
38. Attributions aux financements spéciaux	894 900.20	0.43	250 200	0.12	177 600	0.08	-80.15%	-29.02%
39. Imputations internes	5 204 920.28	2.50	4 940 300	2.27	6 028 500	2.65	15.82%	22.03%
Total	208 417 191.30	100.00	217 445 000	100.00	227 425 000	100.00	9.12%	4.59%

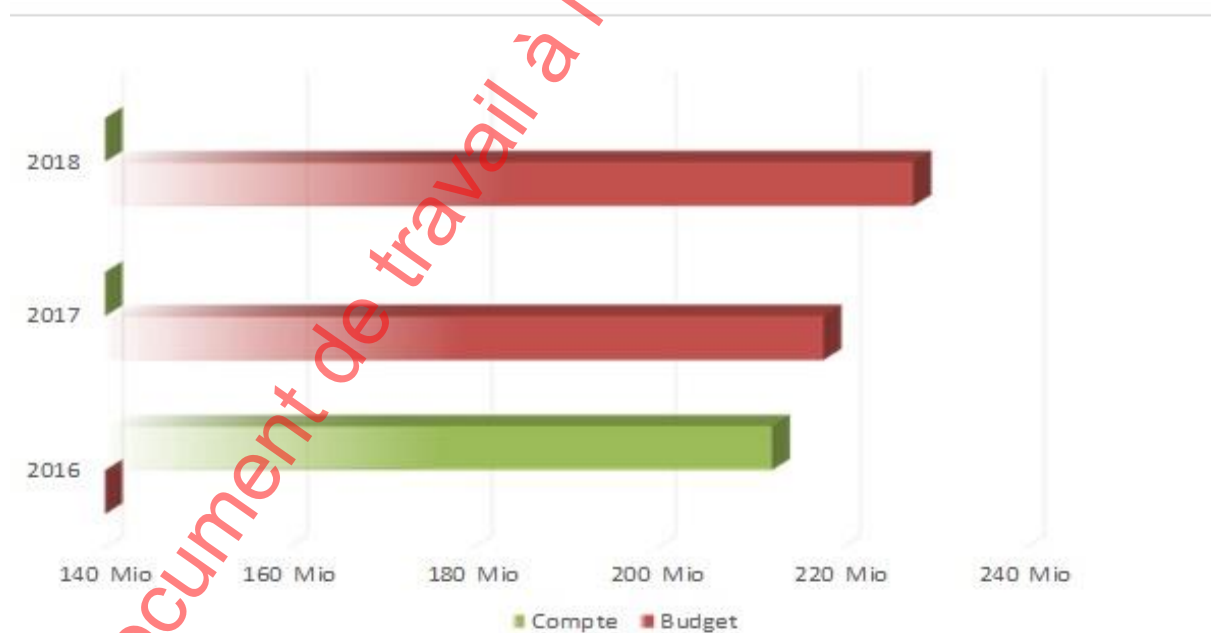
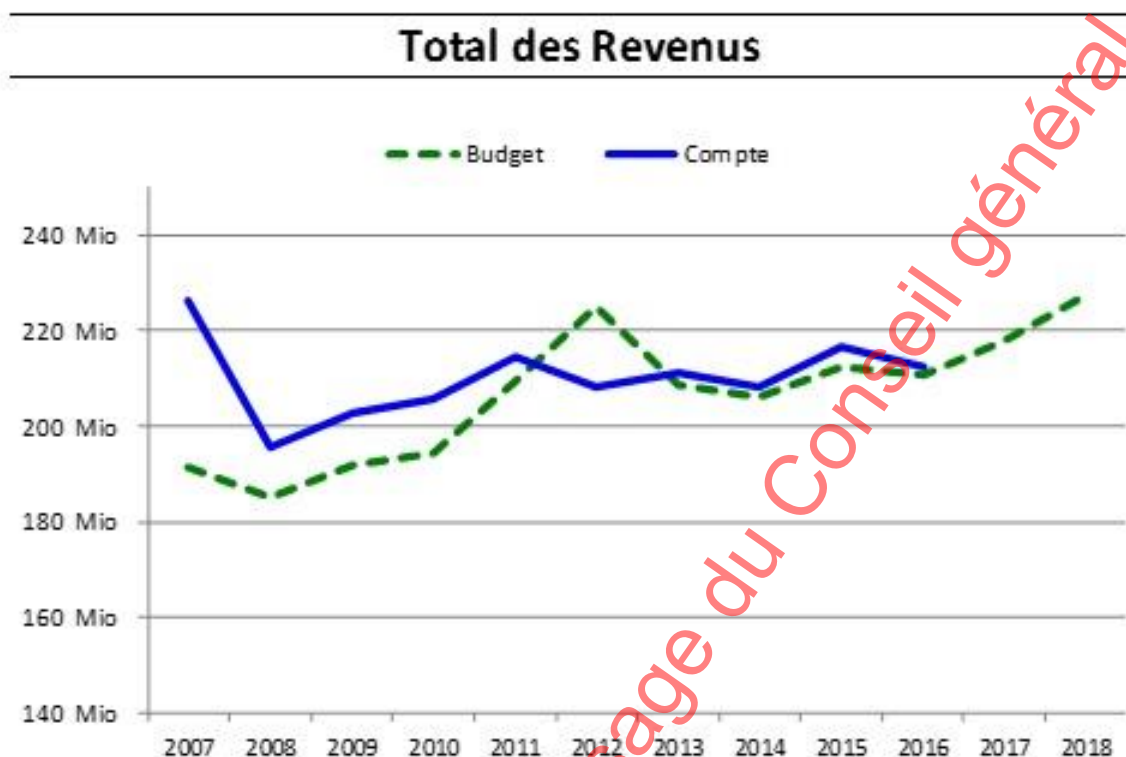
	Compte - 2016		Budget - 2017		Budget - 2018		[A]	[B]
Selon les natures		%		%		%		
40. Impôts	118 734 089.16	55.92	118 850 000	54.54	123 340 000	54.17	3.88%	3.78%
41. Patentes et concessions	182 249.15	0.09	183 000	0.08	188 000	0.08	3.16%	2.73%
42. Revenus des biens	22 821 162.42	10.75	22 362 000	10.26	22 086 000	9.70	-3.22%	-1.23%
43. Contributions	55 210 164.40	26.00	57 812 800	26.53	63 568 200	27.92	15.14%	9.96%
44. Parts à des recettes et contributions sans affectation	106 430.35	0.05	100 000	0.05	110 000	0.05	3.35%	10.00%
45. Restitutions de collectivités publiques	2 745 772.85	1.29	2 976 000	1.37	2 847 000	1.25	3.69%	-4.33%
46. Subventions	6 318 373.97	2.98	8 044 500	3.69	6 629 000	2.91	4.92%	-17.60%
48. Prélèvements sur les financements spéciaux	1 003 445.30	0.47	2 646 400	1.21	2 878 300	1.26	186.84%	8.76%
49. Imputations internes	5 204 920.28	2.45	4 940 300	2.27	6 028 500	2.65	15.82%	22.03%
Total	212 326 607.88	100.00	217 915 000	100.00	227 675 000	100.00	7.23%	4.48%

Résultat de l'exercice **3 909 416.58** **470 000** **250 000** **-93.61%** **-46.81%**
 [A] Ecarts relatifs au Compte 2016 - [B] Ecarts relatifs au Budget 2017

Les **graphiques des charges** ci-dessous mettent en évidence l'évolution des charges année après année



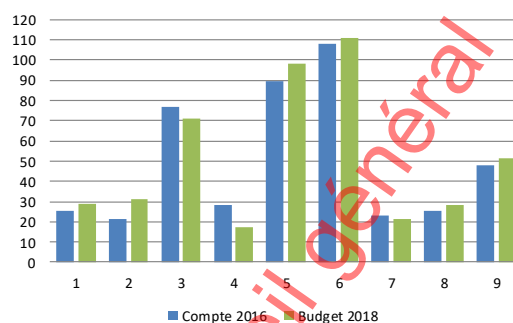
Les **graphiques des revenus** ci-dessous mettent en évidence que les revenus suivent la même évolution que les charges



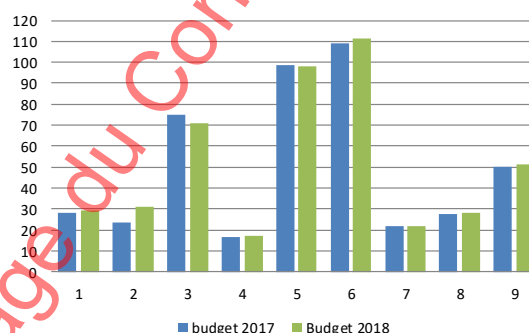
B. L'évolution du personnel

Entre le 01.01.2018 et le 31.12.2018, l'effectif du personnel budgété en équivalents plein-temps évolue comme suit :

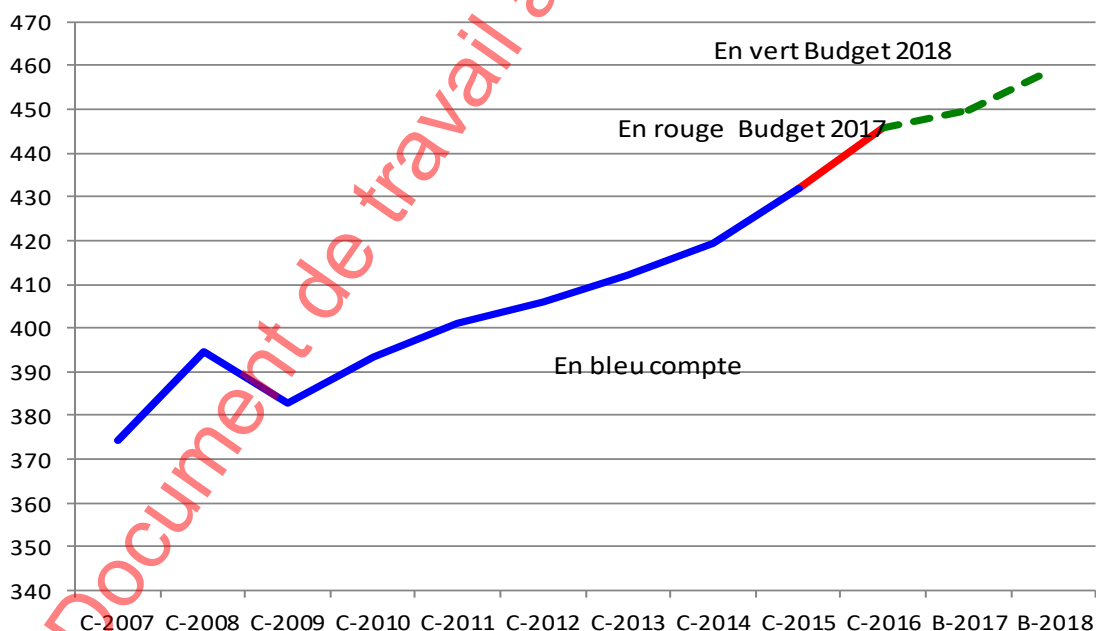
Evolution du Personnel				
Dicastère	Variation	Compte 2016	Budget 2018	%
1. Administration générale et finances	3.45	25.70	29.15	13.42%
2. Economie et Tourisme	9.78	21.42	31.20	45.66%
3. Education et Culture	-5.47	76.63	71.16	-7.14%
4. Affaires sociales	-10.94	28.24	17.30	-38.74%
5. Sécurité publique	8.30	89.77	98.07	9.25%
6. Travaux publics et Environnement	3.19	107.95	111.14	2.96%
7. Bâtiments et Constructions	-1.59	23.10	21.51	-6.88%
8. Urbanisme et Mobilité	2.82	25.22	28.04	11.18%
9. Sport, jeunesse et loisirs	3.69	47.77	51.46	7.72%
Total	13.23	445.80	459.03	2.97%



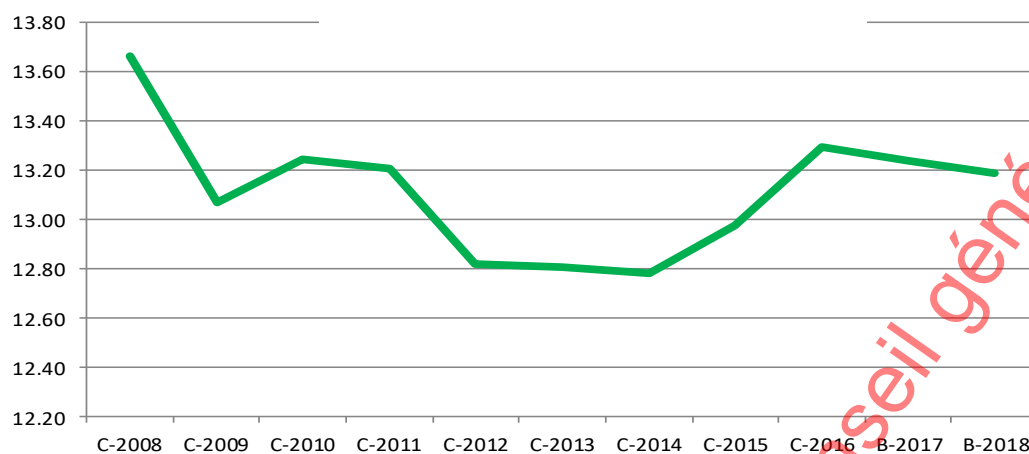
Evolution du Personnel				
Dicastère	Variation	budget 2017	Budget 2018	%
1. Administration générale et finan	0.77	28.38	29.15	2.71%
2. Economie et Tourisme	7.70	23.50	31.20	32.77%
3. Education et Culture	-3.59	74.75	71.16	-4.80%
4. Affaires sociales	0.66	16.64	17.30	3.97%
5. Sécurité publique	-0.50	98.57	98.07	-0.51%
6. Travaux publics et Environneme	2.34	108.80	111.14	2.15%
7. Bâtiments et Constructions	-0.17	21.68	21.51	-0.78%
8. Urbanisme et Mobilité	0.39	27.65	28.04	1.41%
9. Sport, jeunesse et loisirs	1.45	50.01	51.46	2.90%
Total	9.05	449.98	459.03	2.01%



Evolution du personnel (Nbres de poste EPT)



Nbres de poste EPT pour mille habitants



Evolution du personnel depuis 2007 / Nombre de postes pour 1000 habitants												
Exercice	C-2007	C-2008	C-2009	C-2010	C-2011	C-2012	C-2013	C-2014	C-2015	C-2016	B-2017	B-2018
ETP total	374.34	394.47	382.91	393.56	400.93	406.08	411.96	419.27	432.05	445.8	449.98	459.03
Habitants	28 871	28 871	29 304	29 718	30 363	31 676	32 167	32 797	33 296	33 532	33 999	34 800
ETP/1000 Habitants	12.97	13.66	13.07	13.24	13.20	12.82	12.81	12.78	12.98	13.29	13.24	13.19

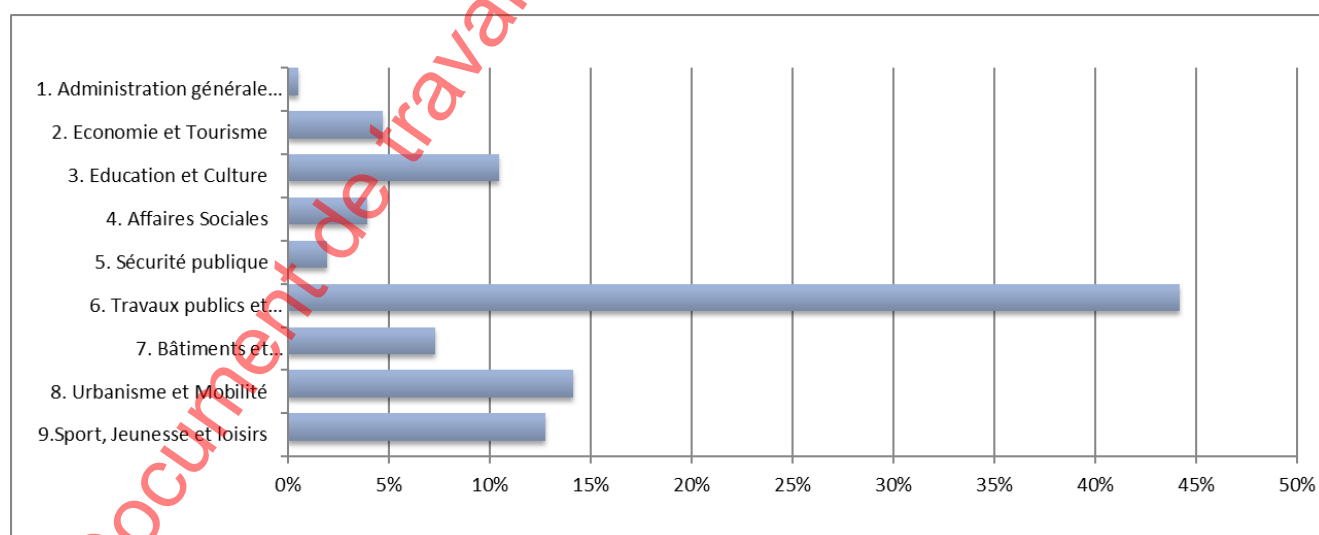
La Commission de Gestion relève que le nombre d'EPT par habitant reste constant.

C. Compte des investissements

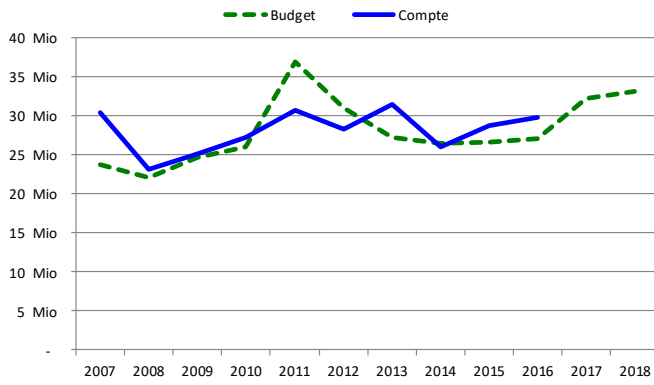
Le compte des investissements se présente de la manière suivante :

Investissement	Compte - 2016	Budget - 2017	Budget - 2018	Ecart B 2018 - B 2017		Ecart B 2018 - C 2017	
Récapitulatif	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	29 775 476.00	32 150 000	33 170 000	1 020 000.00	3.17	3 394 524.00	11.40
Recettes d'investissements	2 601 568.00	3 730 000	4 540 000	810 000.00	21.72	1 938 432.00	74.51
Excédent de dépenses	27 173 908.00	28 420 000	28 630 000	210 000.00	0.74	1 456 092.00	5.36

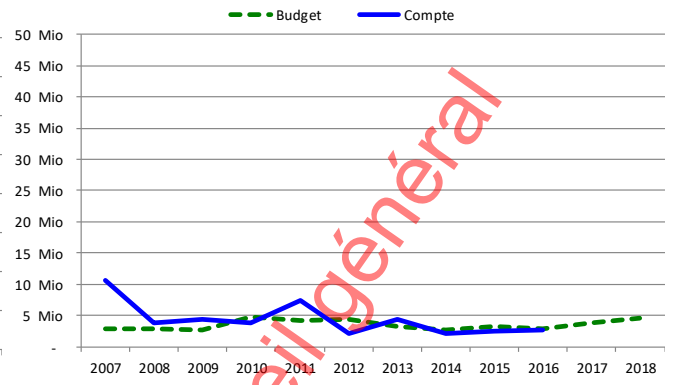
Division	Dépenses		Recettes	
	Montant	%	Montant	%
1. Administration générale et finances	150 000.00	0.45	-	0.00
2. Economie et Tourisme	2 200 000.00	6.63	850 000.00	18.72
3. Education et Culture	3 550 000.00	10.70	550 000.00	12.11
4. Affaires Sociales	1 900 000.00	5.73	770 000.00	16.96
5. Sécurité publique	760 000.00	2.29	200 000.00	4.41
6. Travaux publics et Environnement	14 720 000.00	44.38	2 070 000.00	45.59
7. Bâtiments et Constructions	2 090 000.00	6.30	-	0.00
8. Urbanisme et Mobilité	4 050 000.00	12.21	-	0.00
9. Sport, Jeunesse et loisirs	3 750 000.00	11.3054	100 000.00	2.20
Total	33 170 000.00	100.00	4 540 000.00	100.00
Excédent de dépenses	28 630 000.00			



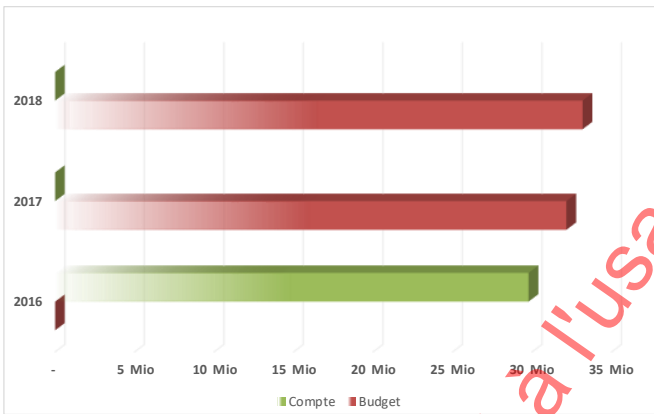
Total des Dépenses



Total des Recettes



Total des Dépenses



Total des Recettes



Programme de législature / priorités d'investissements et d'études

Dans les rapports sur le budget des exercices précédents, la Commission de Gestion présentait les tableaux des priorités d'investissements et d'études du budget.

Dès 2018, c'est le programme de législature qui détaille ces éléments.

Le programme de législature 2017/2020 a été présenté au Conseil général lors de la séance du 07.11.2017 par M. Philippe Varone, Président de la Ville.



Les montants investis en 2018 se répartissent comme suit :

Dans les investissements propres :

Div	Investissements propres	Budget 2018
1	Nouvelles technologies de communication	150 000.00
2	Aménagement tarmac et voie de roulage	500 000.00
2	Aménagement secteur Nord	100 000.00
2	Démolition "Village en bois"	200 000.00
2	Rénovation aérogare	500 000.00
2	Mesures anti-bruit	200 000.00
3	Centre scolaire du Sacré-Coeur	450 000.00
3	Centre scolaire de St-Guérin	400 000.00
3	Centre scolaire de Gravelone	800 000.00
3	Centre scolaire de la Bruyère	300 000.00
3	Centre scolaire de Champsec	250 000.00
3	Centre scolaire de Salins	150 000.00
4	Crèche-nurserie centre protestant	900 000.00
4	Pouponnière valaisanne	1 000 000.00
5	Rénovation bâtiment du feu	200 000.00
5	Abris collectifs PCi	100 000.00
5	Véhicules	100 000.00
5	Matériel d'exploitation	180 000.00
5	Achat ambulances	180 000.00
6	Voies et pistes cyclables	200 000.00
6	Réfection d'ouvrages	100 000.00
6	Réalisation de routes communales	1 050 000.00
6	AggloSion (réseau routier + mobilité do)	1 000 000.00
6	Liaison Nord-Sud secteur Gare	300 000.00
6	Achats de véhicules	250 000.00
6	Corrections de rivières	500 000.00
6	Acquisition de terrains PA	200 000.00

Dans les investissements propres (suite) :

Div	Investissements propres (suite)	Budget 2018
6	Collecteurs	900 000.00
6	Plan Général d'Evacuation des Eaux, PGEE	900 000.00
6	Réhabilitation STEP de Chandoline	520 000.00
6	Station de pompage	150 000.00
6	Station de prétraitement	200 000.00
6	Décanteur primaire	100 000.00
6	Conduites eau potable	1 200 000.00
6	Pose de nouveaux compteurs	400 000.00
6	Parking de la Planta	200 000.00
6	Parc d'échange des Roches Brunes	4 000 000.00
6	Parcs d'échange	600 000.00
7	Rénovation d'immeubles	350 000.00
7	Immeuble Ancien Hôpital	100 000.00
7	Immeuble le Casino	100 000.00
7	Centre culturel Ferme Asile	400 000.00
7	Pavillon de la Planta	100 000.00
7	Bâtiments loués à l'esr	240 000.00
7	Cimetière de Platta	300 000.00
7	Ancien cimetière	100 000.00
8	Nouvelles serres communales (Bellini)	150 000.00
8	Aménagements espaces publics	1 200 000.00
8	Dépôt pour les bus sédunois	2 000 000.00
9	Centre sportif des Glareys	150 000.00
9	Centre sportif de Tourbillon	1 500 000.00
9	Centre sportif de l'Ancien Stand	100 000.00
9	Centre sportif de la Garenne	100 000.00
9	Piscine de la Blancherie	1 000 000.00
9	Piscine de la Sitterie	100 000.00
9	Patinoire de l'Ancien Stand	150 000.00
9	Patinoire de Tourbillon	150 000.00
Total		27 720 000.00

Il faut ajouter à ces montants :
pour d'autres dépenses activables :

Div	Autres dépenses activables	Budget 2018
6	Stabilisation des falaises	100 000.00
6	Maintien du vignoble en terrasse	350 000.00
6	Remembrement parcellaire Plats de Turin	100 000.00
8	Développement territorial	400 000.00
8	Agglo Valais central	100 000.00
8	Liaison plaine-montagne	200 000.00
9	Candidature Sion 2026	500 000.00
Total		1 750 000.00

pour des contributions de tiers selon tableau ci-dessous :

Div	Contributions de tiers	Budget 2018
2	Mesures anti-bruit	-200 000.00
4	Participations de tiers	-770 000.00
6	Participations de tiers	-70 000.00
6	Taxes de raccordement	-250 000.00
6	Participations de tiers	-300 000.00
Total		-1 590 000.00

Pour des subventions accordées :

Div	Subventions accordées	Budget 2018
2	EPFL Valais Wallis	700 000.00
3	EPTM Sion	700 000.00
3	HES-SO - Terrains Industrie 19 à 23	500 000.00
6	Participation au réseau routier cantonal	1 000 000.00
6	Mensurations au standard MO93	400 000.00
7	Basilique de Valère	150 000.00
7	Couvent des capucins de Sion	70 000.00
7	Participation rénov. imm. vieille ville	120 000.00
7	Participation rénov. extra-muros	60 000.00
Total		3 700 000.00

pour des subventions acquises selon tableau ci-dessous :

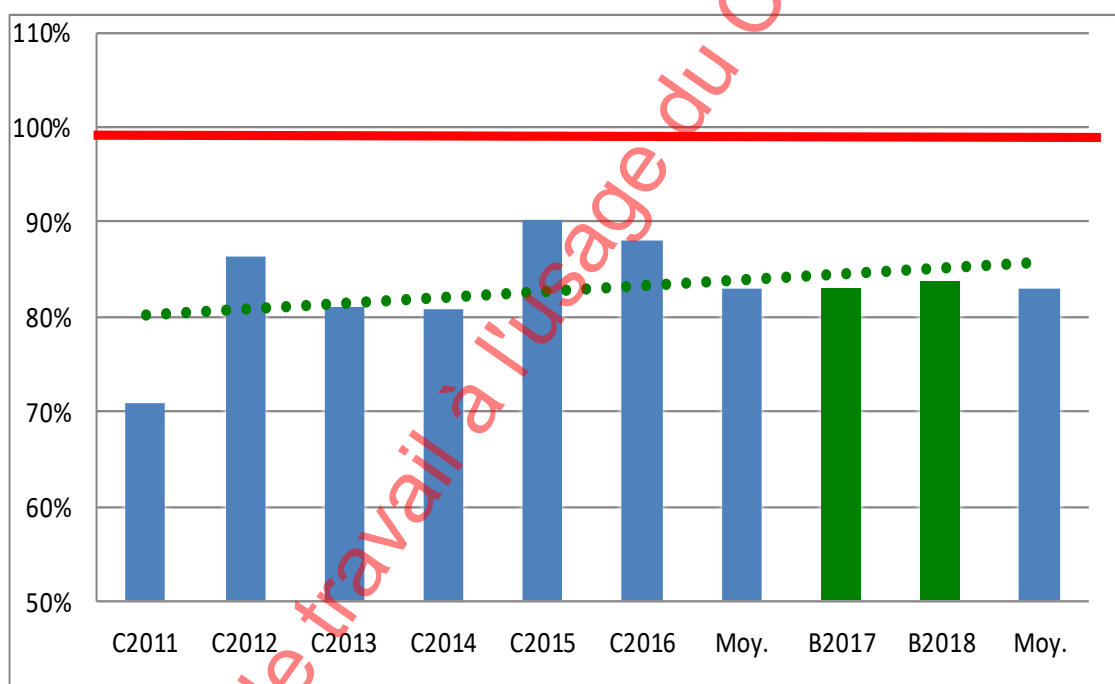
Div	Subventions acquises	Budget 2018
2	Subventions acquises du canton	-650 000.00
3	Subventions cantonales	-550 000.00
5	Subventions cantonales	-200 000.00
6	Subventions fédérales	-430 000.00
6	Subventions cantonales	-90 000.00
6	Subventions cantonales	-320 000.00
6	Subventions cantonales	-210 000.00
6	Subventions communales	-400 000.00
9	Subventions cantonales	-100 000.00
Total		-2 950 000.00

D. Financement des investissements

en milliers de CHF

COMPTE/BUDGET	C2011	C2012	C2013	C2014	C2015	C2016	Moy.	B2017	B2018	Moy.
Dépenses d'investissements	30 629	28 569	31 487	25 977	28 674	29 775	29 185	32 150	33 170	30 054
Recettes d'investissements	4 096	2 067	4 320	2 140	2 560	2 601	2 964	3 730	4 540	3 257
Investissements nets	26 533	26 502	27 167	23 836	26 113	27 174	26 221	28 420	28 630	26 797
Autofinancement	18 819	22 906	21 989	19 235	23 539	23 933	21 737	23 564	23 938	22 240
Insuffisance d'autofinancement	7 683	4 261	1 847	4 601	2 575	3 240	4 484	4 856	4 692	4 557
Marge d'autofinancement	70.9%	86.4%	80.9%	80.7%	90.1%	88.1%	82.9%	82.9%	83.6%	83.0%

Marge d'autofinancement moyenne depuis 2011 ==> 82.9%



E. Endettement net

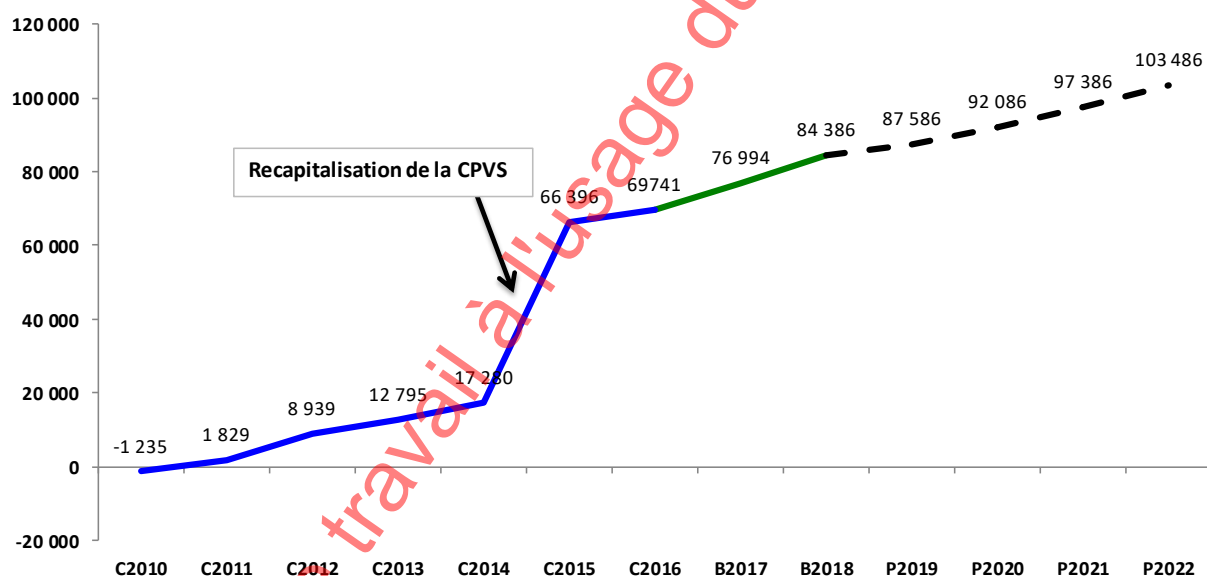
L'endettement net de la Ville passe de CHF 69'741'801.47 au compte 2016 à CHF 84'386'701.47 au budget 2018 soit une augmentation de CHF 14'644'900.00

En milliers de CHF

COMPTES/BUDGET	C2006	C2007	C2008	C2009	C2010	C2011	C2012	C2013	C2014	C2015	C2016	B2017	B2018
Endettement net			-9 838	-7 206	-1 235	1 829	8 939	13 629	17 280	66 396	69 741	76 994	84 386
Nbre d'habitant	28 871	28 871	28 871	29 304	29 718	30 363	31 676	32 167	32 797	33 296	33 532	33 999	34 800
Dette par habitant	0	0	-341	-246	-42	60	282	424	527	1 994	2 080	2 265	2 425

En milliers de CHF

Evolution de l'endettement net

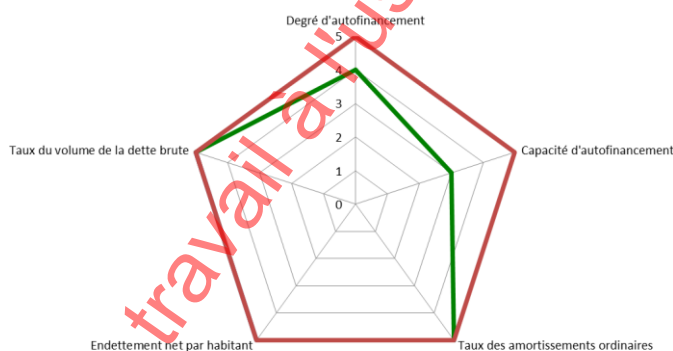


F. Chiffres clés - ratios

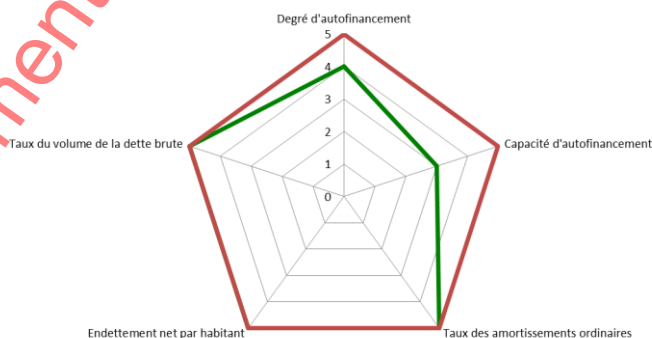
COMPTE/BUDGET	C2011	C2012	C2013	C2014	C2015	C2016	Moy.	B2017	B2018	Moy.
Capacité d'autofinancement	9.1%	11.3%	10.9%	9.6%	11.3%	11.6%	10.6%	11.2%	10.9%	10.7%
Taux des amortissements	10.6%	10.0%	10.0%	10.0%	10.0%	10.0%	10.1%	9.9%	10.1%	10.1%
Taux du volume de la dette	94.4%	104.8%	112.9%	110.3%	135.1%	135.8%	115.6%	136.5%	134.6%	120.6%

Indicateurs Financiers				
	B2018	B2017	C2016	Objectif
Degré d'autofinancement	4	4	4	5
Capacité d'autofinancement	3	3	3	5
Taux des amortissements ordinaires	5	5	5	5
Endettement net par habitant	5	5	5	5
Taux du volume de la dette brute	5	5	5	5
	22	22	22	25

COMPTE 2016



BUDGET 2017 et 2018

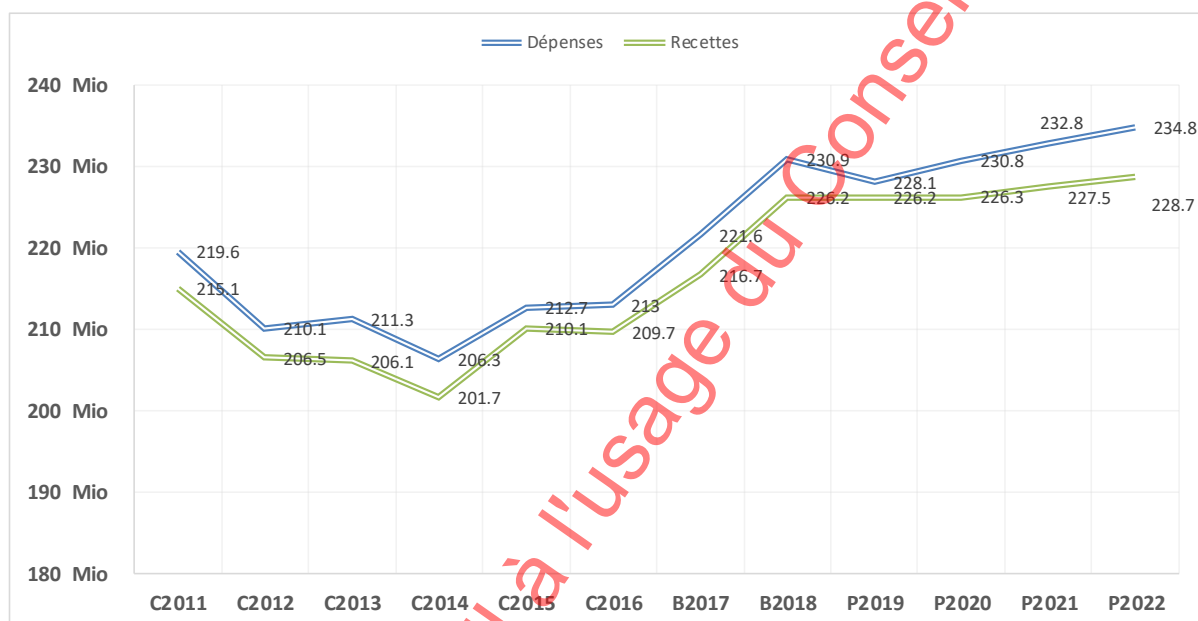


G. Planification financière 2018 - 2021

Selon l'art. 18 de l'ordonnance financière des communes :

Les communes établissent, pour une durée de quatre ans au moins, un plan financier. Le plan financier donne une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des recettes et des dépenses courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement. Il est actualisé annuellement. Le plan financier doit être porté à la connaissance du conseil général en même temps que le budget.

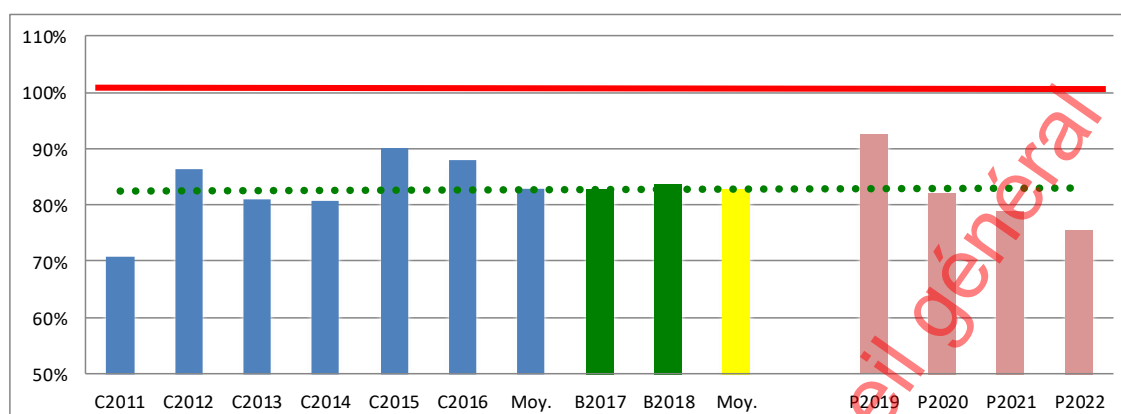
Evolution des dépenses et des recettes consolidées sur 10 ans



La surface comprise entre les deux courbes représente l'endettement supplémentaire annuel en millions de francs.

L'autofinancement n'atteignant pas l'objectif des 100%, c'est la dette nette qui subit une augmentation.

Evolution de la marge d'autofinancement de 2011 à 2022



<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
7	<i>Planification financière</i>	<i>701.50</i>	<i>Investissements propres</i>	27

Qu'est-ce qui est prévu pour la mise en valeur de la basilique funéraire Sous-le-Scex ?

Réponse

Les éléments suivants sont prévus :

- Finir le raccordement de la basilique avec la Place du Scex
- Rendre accessible la basilique comme lieu de rencontre et d'information (en collaboration avec le canton).
- Créer un parcours archéologique en collaboration avec Sion Tourisme.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
5	<i>Planification financière</i>	<i>506.50</i>	<i>Investissements propres</i>	27

**Y at-il des décisions qui ont été prises concernant le déplacement des ambulances ?
Si oui, lesquelles ?**

Réponse

Le Conseil municipal, après analyse des différentes options qui lui étaient offertes, a porté son choix définitif sur une délocalisation au sein du nouveau bâtiment qui sera construit dans le cadre de l'agrandissement de l'Hôpital de Sion.
Le service travaille activement, en collaboration avec l'HVS, à la planification de ce projet.

2 Vote d'entrée en matière

A. Discussion d'entrée en matière

Lors de la discussion générale avant le vote d'entrée en matière, la commission a relevé les points de réflexion suivants :

- Le budget, proche de celui de l'année précédente, peut être qualifié de bon.
- Le degré d'autofinancement se monte à 83.6%, considéré comme bon par les indicateurs de l'Etat du Valais. Ce taux inférieur au 100% implique une augmentation de l'endettement de la Ville.
- La commission note que les investissements futurs sont importants et qu'ils nécessiteront un suivi avec attention, même si la Ville est attractive, que sa population est en augmentation et que les recettes fiscales devraient augmenter ces prochaines années.
- Il est à noter que la réforme « Projet Fiscal 2017 » est prise en compte dans la planification financière dès 2020 (~9 mios de pertes fiscales annuelles pour Sion dès l'exercice 2022).
- La commission constate que la capitale finance de plus en plus d'installations et infrastructures qui ont un caractère régional. Selon la COGEST, la Ville devrait entreprendre des démarches afin d'obtenir des compensations des communes environnantes, voire du canton pour certaines infrastructures.

B. Vote d'entrée en matière

La commission a approuvé l'entrée en matière à l'unanimité des 14 membres présents.

II. COMPTES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENTS

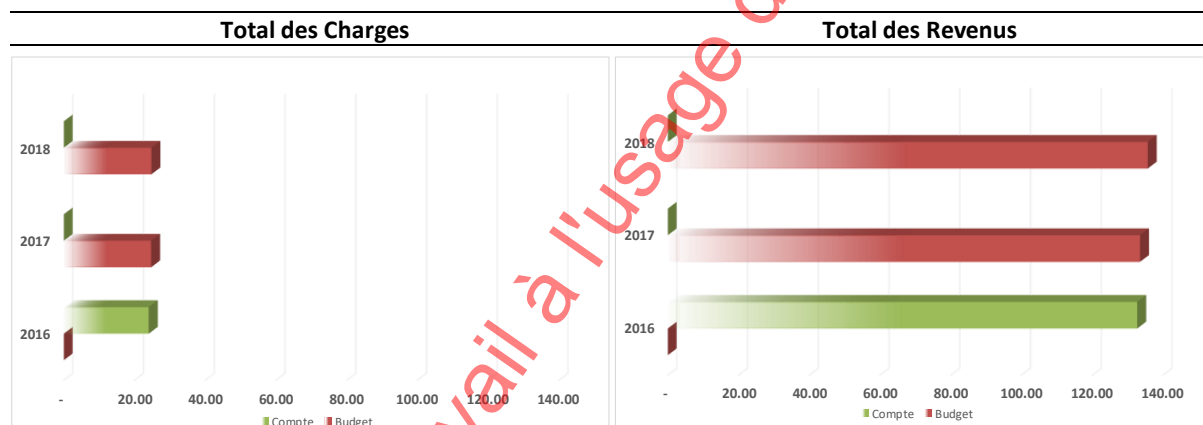
Les réponses aux questions sont présentées en grisé telles que fournies par la Ville ; aucune correction de quelque nature que ce soit n'y est apportée.

1 Administration Générale & Finances

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 1 : Administration générale et Finance

Fonctionnement Dicastère 1	Compte - 2016 [CHF]	Budget - 2017 [CHF]	Budget - 2018 [CHF]	Ecart B 2018 - B 2017		Ecart B 2018 - C 2017	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	24 000 102.59	24 673 000	24 750 000	77 000	0.31	749 897.41	3.12
Revenus financiers	132 702 856.13	133 504 000	135 680 000	2 176 000	1.63	2 977 143.87	2.24
Résultat	108 702 753.54	108 831 000	110 930 000	2 099 000	1.93	2 227 246.46	2.05



Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
1	<i>Fonctionnement</i>	<i>150.323</i>	<i>Intérêts des dettes</i>	60

Quelle est la situation de la CPVS au 31.12 2016 ?

Réponse

Au 31 décembre 2016, la Caisse de pensions de la Ville de Sion présente un taux de couverture de 99.7%, calculé sur la base du taux technique de 2.25% avec les bases techniques LPP 2015 TP 2016.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
1	Fonctionnement	156.390	Agence AVS	62

**Quel est le pourcentage de citoyens retraités sur la commune ?
Peut-on obtenir la pyramide des âges de la population sédunoise ?**

Réponse

La pyramide des âges se trouve à la page 11 du lien suivant : http://www.sion.ch/pdf/admin_cahier-statistiques-2016.pdf.

Concernant les retraités, si l'on prend les plus de 65 ans (selon le tableau 3.7 de la page 11 du lien susmentionné), nous trouvons 6427 personnes sur 32947 habitants, soit 19,5 %.

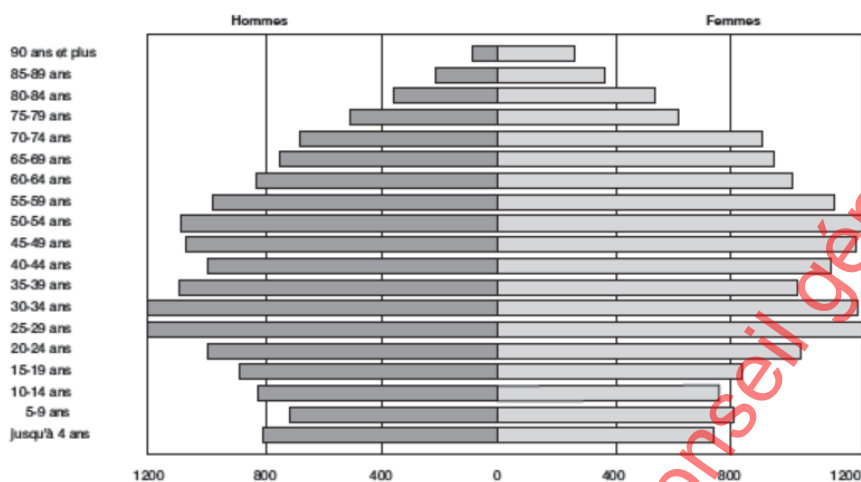
3.7 Répartition de la population par classes d'âge
Situation au 31 décembre

Désignation Age	Hommes				Femmes				Total			
	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016
Jusqu' à 4 ans	717	783	792	801	767	784	778	751	1484	1567	1570	1552
5-9 ans	771	744	782	762	755	773	789	811	1526	1517	1571	1573
10-14 ans	862	871	831	820	750	739	741	766	1612	1610	1572	1586
15-19 ans	912	910	911	914	866	1741	860	835	1799	1776	1771	1749
20-24 ans	1094	1107	1073	1060	1049	1035	992	1013	2087	2142	2065	2073
25-29 ans	1225	1252	1260	1253	1233	1251	1264	1263	2249	2503	2524	2516
30-34 ans	1998	1218	1217	1210	1103	1109	1175	1199	2214	2327	2392	2409
35-39 ans	1047	1064	1091	1103	1049	1061	1021	1026	2036	2030	2112	2129
40-44 ans	1052	1025	1035	1028	1132	1122	1111	1110	2136	2147	2146	2138
45-49 ans	1193	1132	1138	1101	1225	1199	1216	1196	2418	2331	2354	2297
50-54 ans	1114	1167	1180	1180	1257	1277	1242	1247	2371	2444	2402	2427
55-59 ans	1001	1020	1010	1027	1042	1102	1128	1164	2043	2122	2138	2191
60-64 ans	783	798	856	874	940	941	946	1006	1723	1739	1802	1880
65-69 ans	800	780	772	785	956	951	963	952	1756	1731	1735	1737
70-74 ans	572	640	671	691	793	844	883	903	1365	1484	1554	1594
75-79 ans	489	475	463	491	681	675	682	709	1170	1150	1145	1200
80-84 ans	348	362	390	375	550	581	586	585	898	943	946	960
85-89 ans	178	191	187	210	354	372	379	389	532	563	566	599
90 et plus	75	84	85	94	210	214	243	243	285	298	328	337
Mineurs	2898	2398	2398	2944	2808	2296	2296	2792	5706	4694	4694	5736
Majeurs	12533	13225	13316	12835	13925	14600	14683	14376	26458	27825	27999	27211
Total	15431	15632	15714	15779	16733	16896	16979	17168	32164	32519	32693	32947
Moyenne d'âge	39,8 ans	39,9 ans	40,0 ans	40,3 ans	42,9 ans	43,1 ans	43,3 ans	43,5 ans	41,4 ans	41,6 ans	41,7 ans	42,0 ans

A Sion, 6'427 personnes, sur 32'947 (soit 19,5 %), ont plus de 65 ans.

3.8 Classes d'âge de la population de Sion au 31 décembre 2016

Classe d'âge de la population de Sion
au 31. 12. 2016



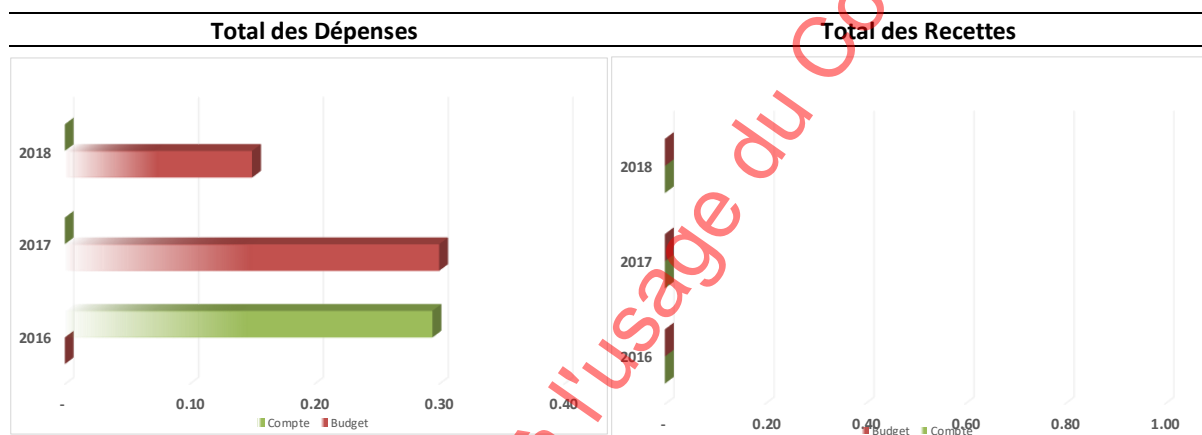
Source : « Statistiques de la Ville de Sion 2016 »

Document de travail à l'usage du Conseil général

B. Compte des investissements

Dicastère 1 : Administration générale et Finance

Investissements Dicastère 1	Compte - 2016	Budget - 2017	Budget - 2018	Ecart B 2018 - B 2017		Ecart B 2018 - C 2016	
	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	294 588.59	300 000	150 000	-150 000	-50.00	-144 588.59	-49.08
Recettes d'investissements	-	-	-	-	0.00	-	0.00
Excédent de dépenses	294 588.59	300 000	150 000	-150 000	-50.00	-144 588.59	-49.08

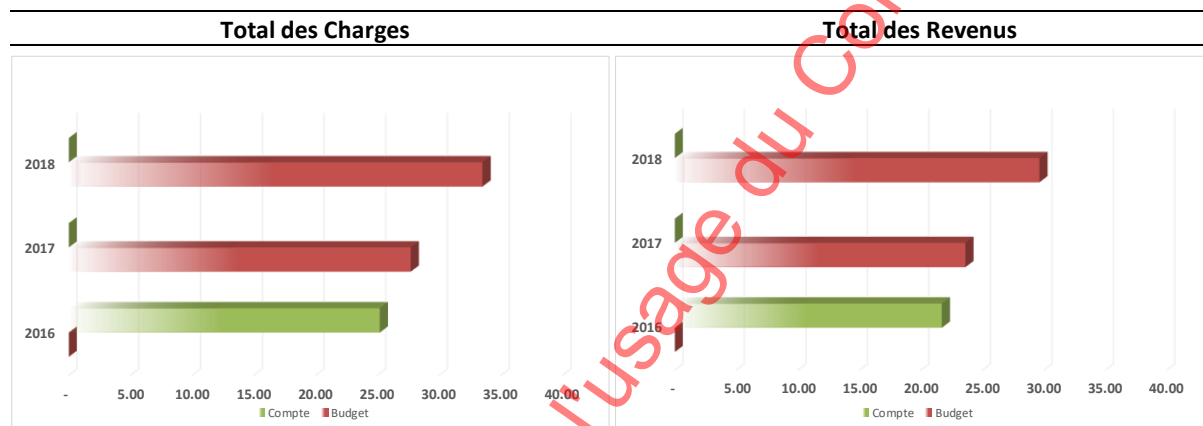


2 Economie & tourisme

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 2: Economie et Tourisme

Fonctionnement Dicastère 2	Compte - 2016 [CHF]	Budget - 2017 [CHF]	Budget - 2018 [CHF]	Ecart B 2018 - B 2017		Ecart B 2018 - C 2017	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	25 180 417.92	27 687 000	33 500 000	5 813 000	21.00	8 319 582.08	33.04
Revenus financiers	21 709 231.88	23 624 000	29 640 000	6 016 000	25.47	7 930 768.12	36.53
Résultat	-3 471 186.04	-4 063 000	-3 860 000	203 000	-5.00	-388 813.96	11.20



Division	Comptes	num. Rubrique	Titre	page
2	<i>Subventions</i>	260.365	<i>Economie tourisme</i>	254

Quelle est la raison de la baisse de l'aide au développement économique ?

Réponse

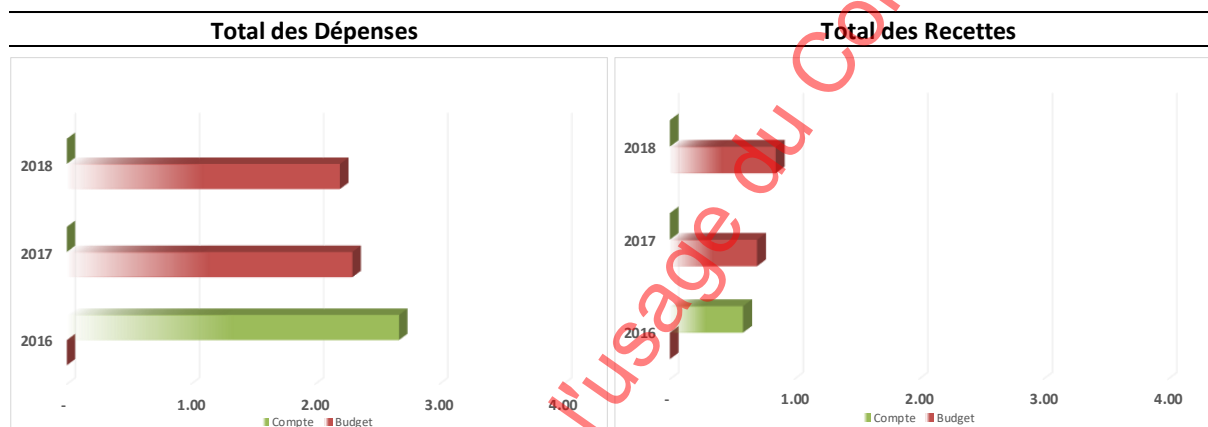
La baisse de Fr. 20'000.- de l'aide au développement économique est due principalement au fait que depuis sa création en 2014 les sommes budgétisées n'ont jamais été utilisées dans leur entier.

N'ayant actuellement aucune demande importante en cours, un budget de Fr. 80'000 semble devoir suffire pour faire face au demande de soutien standard des organisations économiques.

B. Compte des investissements

Dicastère 2: Economie et Tourisme

Investissements Dicastère 2	Compte - 2016	Budget - 2017	Budget - 2018	Ecart B 2018 - B 2017		Ecart B 2018 - C 2016	
	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	2 675 506.30	2 300 000	2 200 000	-100 000	-4.35	-475 506.30	-17.77
Recettes d'investissements	587 853.10	700 000	850 000	150 000	21.43	262 146.90	44.59
Excédent de dépenses	2 087 653.20	1 600 000	1 350 000	-250 000	-15.63	-737 653.20	-35.33

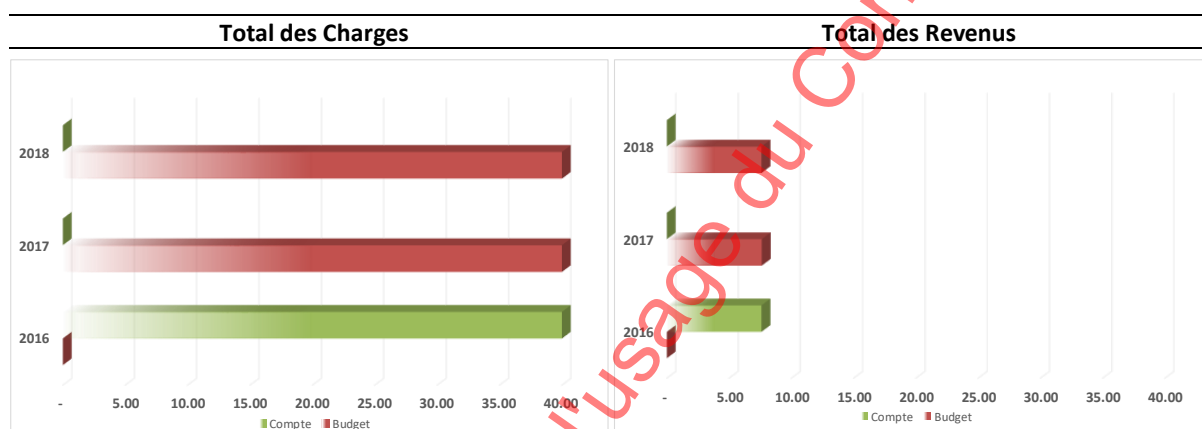


3 Education & Culture

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 3: Education et Culture

Fonctionnement Dicastère 3	Compte - 2016 [CHF]	Budget - 2017 [CHF]	Budget - 2018 [CHF]	Ecart B 2018 - B 2017		Ecart B 2018 - C 2017	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	41 100 121.85	40 548 000	41 620 000	1 072 000	2.64	519 878.15	1.26
Revenus financiers	7 597 879.86	7 616 000	7 600 000	-16 000	-0.21	2 120.14	0.03
Résultat	-33 502 241.99	-32 932 000	-34 020 000	-1 088 000	3.30	-517 758.01	1.55



Division	Comptes	num rubrique	Titre	page
3	Fonctionnement	307.xxx	Animations culturelles	94

Quelles sont les animations culturelles dans les écoles et où sont-elles comptabilisées ?

Réponse

Les animations culturelles pour les écoles sont comptabilisées sous rubrique 300.319. Il s'agit de : pièces de théâtre en fonction de l'âge des enfants, des ateliers de préparation en lien avec les pièces de théâtre, des concerts également adaptés en fonction de l'âge des enfants ainsi que découvertes et présentations des instruments de musique, des visites à la Ferme-Asile avec programmes pédagogiques, un film de Noël au cinéma et tous les deux ans un spectacle entièrement organisé et animé par un centre scolaire.

Depuis 2016, sur proposition du conseil général, un montant de Fr. 50'000.- est prévu chaque année pour les activités culturelles des écoles. Cette rubrique fait partie du budget de la culture (rubrique N° 320.365).

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Fonctionnement	320.318	Culture	96

Quelles sont les raisons de la baisse de la rubrique 320.318 ?

Réponse

Sachant qu'il n'y aura pas de nouveau spectacle « Sion en Lumières » en 2018, le montant dédié à ce projet a été diminué de Fr. 80'000.-.

Document de travail à l'usage du Conseil général

B. Compte des investissements

Dicastère 3: Education et Culture

Investissements	Compte - 2016	Budget - 2017	Budget - 2018	Ecart B 2018 - B 2017		Ecart B 2018 - C 2016	
Dicastère 3	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	3 766 312.35	2 800 000	3 550 000	750 000	26.79	-216 312.35	-5.74
Recettes d'investissements	199 153.00	570 000	550 000	-20 000	-3.51	350 847.00	176.17
Excédent de dépenses	3 567 159.35	2 230 000	3 000 000	770 000	34.53	-567 159.35	-15.90



Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
3	Investissements	308.50	Investissements propres	199

Quel est l'avenir prévisible pour l'école des Collines ?

Quels sont les changements d'affectations prévus pour les divers bâtiments scolaires de la ville ?

Réponse

L'école des Collines se libérera lors du déménagement de nos élèves/enseignants dans les locaux actuels de l'ECG-EPP (école de culture générale et école pré-professionnelle). La date définitive n'est pas encore connue, vu les réflexions du canton quant à la construction d'un nouveau collège et à des rocade au niveau cantonal. Au niveau des bâtiments, les écoles de Sion n'auront plus besoin de l'actuel centre scolaire des Collines.

A ce jour, le seul changement d'affectation prévu concernant les bâtiments scolaires – hormis celui des Collines – concerne le foyer Shalom à l'école de Gravelone qui sera transformé en 2018 en crèche/nursery provisoire puis en UAPE.

4 Affaires sociales

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 4: Affaires Sociales

Fonctionnement Dicastère 4	Compte - 2016 [CHF]	Budget - 2017 [CHF]	Budget - 2018 [CHF]	Ecart B 2018 - B 2017		Ecart B 2018 - C 2017	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	26 459 292.17	27 794 000	30 140 000	2 346 000	8.44	3 680 707.83	13.91
Revenus financiers	4 894 242.90	4 714 000	5 390 000	676 000	14.34	495 757.10	10.13
Résultat	-21 565 049.27	-23 080 000	-24 750 000	-1 670 000	7.24	-3 184 950.73	14.77



Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
4	Fonctionnement	400.361	Subventions accordées au canton	107

Que représentent les frais d'assistance éducative ?

Réponse

Ils concernent la participation aux frais de gestion des mesures de curatelles éducatives instaurées par l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte sur la base de l'article 308 alinéa 1 du code civil suisse, soit :

« Lorsque les circonstances l'exigent, l'autorité de protection de l'enfant nomme un curateur qui assiste les père et mère de ses conseils et de son appui dans la prise en charge de l'enfant. »

L'APEA confie la prise en charge de la mesure à l'office cantonal pour la protection de l'enfant (OPE) dont l'intervenant désigné assure le suivi de la situation.

Le financement de la mesure est réglé par l'article 21 de la loi en faveur de la jeunesse (LJe) du 11 mai 2000 ainsi que par l'article 22 bis de l'Ordonnance sur les structures en faveur de la jeunesse du 9 mai 2001.

Lorsqu'un mandat d'assistance éducative ou de curatelle éducative est confié à l'office compétent par l'APEA, un forfait de Fr. 300.- mensuel par enfant ou fratrie est facturé à la commune de domicile de l'enfant.

A la fin de chaque année civile, le service cantonal de la jeunesse adresse une facture récapitulative en relation avec le nombre de mandats confiés par l'APEA à l'OPE à la commune concernée.

Selon entretien avec M. Yann Roduit, chef de service, celui-ci a confirmé qu'une analyse avait été menée en 2015 pour éventuellement refacturer les forfaits aux familles concernées. L'idée a rapidement été abandonnée, car les frais encourus pour l'encaissement étaient largement supérieurs aux remboursements prévisibles.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
4	Fonctionnement	401.352	Participation charges d'exploitation CMS	107

Comment s'explique la hausse de cette rubrique ?

Réponse

La progression des coûts de participation aux charges du centre médico-social séduinois incombe principalement aux éléments suivants

1.	Augmentation des effectifs (diminués des recettes de prestations générées)	122'000.-
2.	Augmentation des contributions résiduelles au coût des soins, en particulier pour les infirmières indépendantes et les SPITEX privés (estimation sur la base des chiffres du 1 ^{er} trimestre 2017)	138'000.-
3.	Participation à la recapitalisation CPVS : écart entre le taux de subventionnement applicable en 2018 (70% canton, 30% communes) et la décision du Conseil d'Etat (50/50)	107'400.-
4.	Progression « naturelle » des salaires (ancienneté)	65'000.-
5.	Réévaluation, par la gérance mandatée par la Ville de Sion, du coût de location au m2 pour les bureaux de l'Avenue de la Gare 21	18'000.-
6.	Progression des coûts informatiques	12'000.-

A l'exception du point 1, il est précisé que les charges du CMS dépendent de facteurs exogènes, soit :

Point 2. Application du nouveau régime fédéral de financement des soins et de la loi sur les soins de longue durée. Indépendamment du prestataire qui fournit les soins, les communes doivent assumer 30% des contributions résiduelles.

Point 3. Décision du Conseil d'Etat du 22 mars 2017 concernant la recapitalisation de la CPVS.

Point 4. Statut du personnel du groupement valaisan des CMS applicable uniformément dans l'ensemble du canton.

Point 5. Décision de la gérance de réadapter les loyers des locaux de l'Avenue de la Gare 21. A relever que cette charge supplémentaire se trouve en recette dans les comptes de la Ville de Sion.

Point 6. Les coûts répercutés par le groupement valaisan des CMS, respectivement par le canton, pour les coûts d'infrastructure centrale pour les logiciels de gestion et le dossier de soins informatisé.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
4	<i>Subventions</i>	<i>401.365</i>	<i>Institutions privées</i>	258

Quel est le contrat entre la ville et « La Thune » pour l'enlèvement des encombrants ? Combien de fois « La Thune » intervient-elle par année ? Quelle est la participation financière de la ville ?

Réponse

Il s'agit d'un contrat annuel de prestations de Fr./an 140'000.- comprenant une permanence téléphonique ½ journée par semaine et une récolte des encombrants 2 jours par semaine. Ces prestations peuvent être attribuées à n'importe quelle entreprise.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
4	<i>Subventions</i>	<i>401.365</i>	<i>Institutions privées</i>	258

Quelles sont les autres subventions en question ? Pourquoi l'augmentation de 60'000.- ?

Réponse

Le conseil municipal, par son dicastère des affaires sociales, dispose depuis de nombreuses années d'un budget annuel d'un montant de Fr. 25'000.- pour des subventions diverses à destination d'organisation à but social.

L'Hôtel de Ville et le service des affaires sociales reçoivent fréquemment des demandes de soutien pour des projets à vocation sociale. Chaque requête est examinée attentivement selon plusieurs critères.

- La demande est-elle déposée par une association reconnue avec des activités organisées, planifiées et qui offre des prestations de qualité ?
- L'organisation est-elle inscrite auprès de la fédération Valais Solidaire ou dispose-t-elle du label de qualité zewo ?
- La requête vise-t-elle à soutenir un besoin clairement exprimé qui compléterait la couverture ou le tissu social existant ?

En 2016, 25 entités en ont bénéficié. Il s'agit, par exemples, de l'association des Pinceaux Magiques, de l'association Pars Pas, de la fondation FORCE (recherche sur le cancer de l'enfant), de l'AVEP (association valaisanne d'entraide psychiatrique), du centre ORIF, etc.

La progression de Fr. 60'000.- vise à soutenir deux projets spécifiques.

EMS Gravelone

Le premier concerne la construction d'un couvert dans le jardin de l'EMS de Gravelone, EMS dont la Ville est partiellement propriétaire (49%).

L'EMS a sollicité la Ville de Sion pour ce projet dévisé à environ Fr. 500'000.- et qui serait financé par :

- l'Etat du Valais Fr. 150'000.-
- la Loterie Fr. 50'000.-
- la Ville de Sion pour Fr. 50'000.-

L'EMS prendrait à sa charge le solde.

L'Etat du Valais et la Loterie se sont engagés oralement et à condition que la Ville soit partenaire au financement.

Ledit projet est la résultante de plusieurs séances avec le service des bâtiments et des constructions. Ces rencontres, en collaboration avec le bureau d'architecte, ont amené l'objet initial à évoluer vers une certaine qualité architecturale.

Parmi les éléments saillants relatifs à la démarche, il peut être relevé ceci.

- Le projet offre une amélioration infrastructurelle pour les résidents et représente une plus-value patrimoniale pour le propriétaire du site (participation d'environ 10%, en étant propriétaire à près de 50%).
- La Ville de Sion, par son service des bâtiments et des constructions, a été associée à la démarche. Le conseil municipal a également autorisé le projet en séance du 21 avril 2016. La mise à l'enquête publique n'a soulevé aucune opposition.
- Le couvert pourrait être mis à disposition des privés pour des événements (mariage, anniversaire, team building d'entreprise,...).

La Pouponnière valaisanne et sa fondatrice, Mme Zingg

Le second projet a trait à une participation à la réalisation d'un ouvrage qui retrace l'histoire de la Pouponnière qui fêtera ses 90 ans en 2019, ainsi que de sa fondatrice, Mme Marie-Rose Zingg. L'institution s'est développée depuis 1929. Initialement école de nurses, elle devint également maternité. Sur deux siècles, un soutien constant fut apporté aux enfants et aux mères en détresse pour constituer aujourd'hui la plus grande crèche-nurserie sédunoise.

Le montant sollicité auprès de la Ville de Sion correspond à Fr. 10'000.- et constitue une contribution au budget global de Fr. 70'000.-, qui requerra le soutien de la Bourgeoisie de Sion, de la Loterie Romande et de sponsors supplémentaires intéressés.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
4	<i>Subventions</i>	<i>401.367</i>	<i>Aide humanitaire</i>	258

Comment est déterminé le montant distribué et à qui est-il versé ?

Réponse

Le conseil municipal, par son dicastère des affaires sociales, dispose depuis de nombreuses années d'un budget annuel d'un montant de Fr. 35'000.- destiné à apporter un soutien financier à une dizaine d'associations ou organisations non-gouvernementales contribuant à réaliser des projets humanitaires et de développement à l'étranger.

A cet effet, les affaires sociales examinent les nombreuses demandes qui lui sont adressées durant l'année en question et formulent des propositions sur celles qui seront soutenues. Le conseil municipal confirme, cas échéant, lesdites propositions par décision.

La subvention est définie en fonction des besoins exprimés, du projet présenté et du rapport entre le budget global de l'association et les limites des montants disponibles. Les subventions se situent usuellement entre Fr. 2'000.- et 4'000.-. Les soutiens sont versés à des associations qui soumettent des projets économiquement viables, politiquement responsables et socialement équitables. A cet égard et s'agissant d'organisation œuvrant à l'étranger, les projets certifiés Zewo ou Valais Solidaire (label qualité) sont priorités.

Historiquement, près de septante associations font partie des bénéficiaires. Récemment, ont perçu des subventions l'Organisation mondiale contre la torture, la Fondation Moi pour Toit, la Fondation Right To Play, Terre des Hommes, la Fondation les Enfants de l'Arc-en-Ciel, l'association Kumara, Rwanda Ensemble, Reso – Femmes International, etc.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
4	Subventions	402.365	Parents d'accueil	260

Combien d'enfants sont-ils pris en charge ? Quelle est la part de la rémunération à la charge de la commune versée aux parents d'accueil ?

Réponse

Au 1^{er} novembre 2017, le nombre d'enfants de zéro à douze ans pris en charge par des parents d'accueil s'élève à 165 (domiciliés à Sion).

A titre de comparaison, pour les crèches-nurseries et UAPE, les chiffres sont les suivants.

- Secteur préscolaire (0 à 4 ans) = 569 enfants.
 - Secteur parascolaire (4 à 12 ans) = 876 enfants
- soit un total de 1610 enfants pris en charge.

Ce chiffre est à pondérer sachant que certaines familles utilisent les structures d'accueil et les parents d'accueil.

Le salaire horaire par enfant est de Fr. 5.92 avec les vacances. L'Etat du Valais subventionne le 30% de Fr. 5.47 / heure, soit Fr. 1.64 / heure. Le solde est à charge des parents et de la commune.

Ainsi, la part des communes au salaire horaire est de Fr. 5.92 – Fr. 1.64 soit Fr. 4.28 sans tenir compte des charges sociales (non subventionnées) et de la participation des parents.

Le coût de l'heure d'accueil, à charge des communes, toutes charges et subventions comprises est entre Fr. 1.- et Fr. 1.50 / heure (environ 20%) selon la participation des parents et du montant des charges sociales, notamment de la LPP et de la perte de gain maladie.

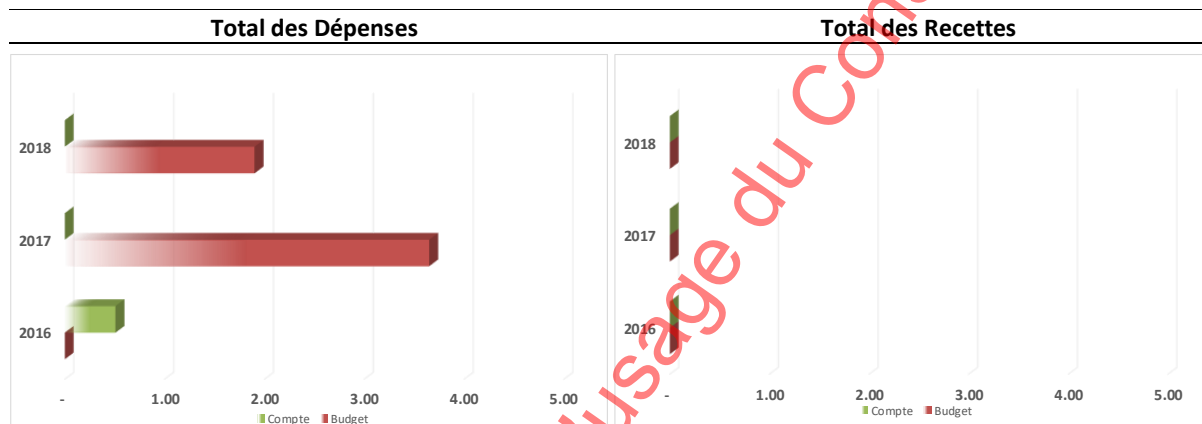
Il est précisé que la participation des parents varie en fonction des revenus.

Un parent d'accueil peut garder quatre enfants simultanément donc obtenir une rémunération totale de Fr. 23.70 / heure (brut).

B. Compte des investissements

Dicastère 4: Affaires sociales

Investissements	Compte - 2016	Budget - 2017	Budget - 2018	Ecart B 2018 - B 2017		Ecart B 2018 - C 2016	
Dicastère 4	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	506 596.70	3 650 000	1 900 000	-1 750 000	-47.95	1 393 403.30	275.05
Recettes d'investissements	-	-	-	-	-	-	-
Excédent de dépenses	506 596.70	3 650 000	1 900 000	-1 750 000	-47.95	1 393 403.30	275.05

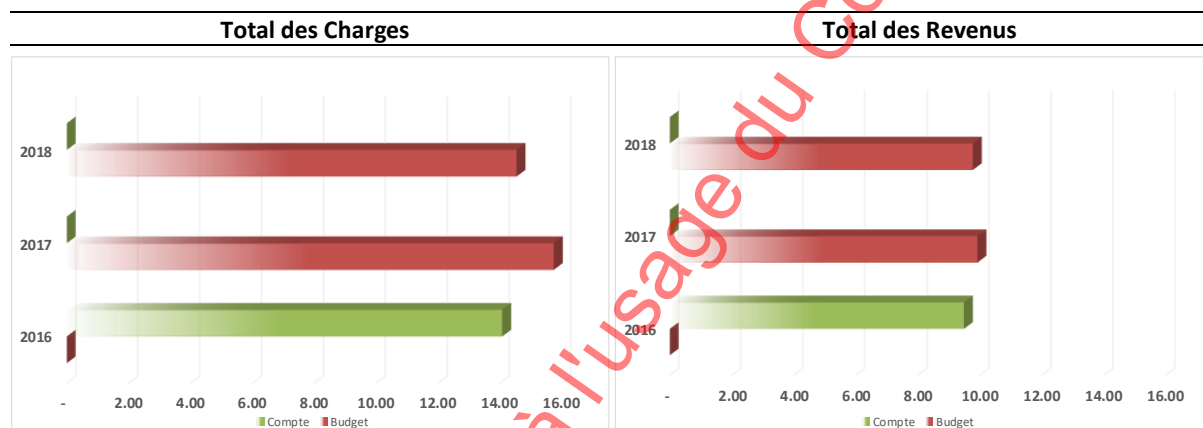


5 Sécurité publique

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 5: Sécurité publique

Fonctionnement Dicastère 5	Compte - 2016 [CHF]	Budget - 2017 [CHF]	Budget - 2018 [CHF]	Ecart B 2018 - B 2017		Ecart B 2018 - C 2017	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	14 066 557.46	15 733 000	14 530 000	-1 203 000	-7.65	463 442.54	3.29
Revenus financiers	9 484 004.92	9 917 000	9 770 000	-147 000	-1.48	285 995.08	3.02
Résultat	-4 582 552.54	-5 816 000	-4 760 000	1 056 000	-18.16	-177 447.46	3.87



Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
5	Fonctionnement	500.316	Loyer et redevances	117

Quelles sont les raisons de l'achat ou location par leasing des appareils de saisies des amendes d'ordre ?

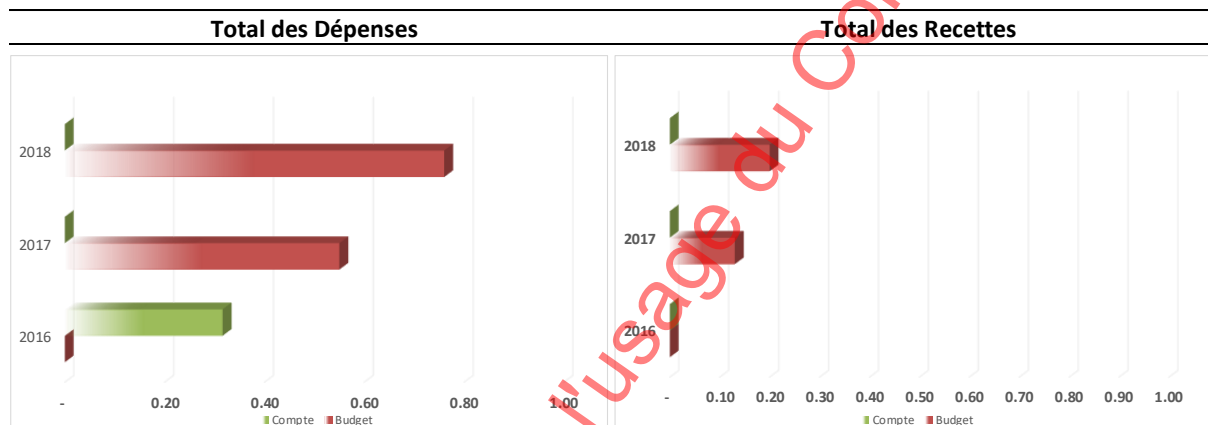
Réponse

Cette variante de leasing sur 5 ans a été privilégiée d'une part afin de lisser l'investissement sur plusieurs années et ainsi faire mieux correspondre le budget et les comptes à la réalité, étant donné que les coûts de maintenance sont inclus dans le leasing. D'autre part, cela permet une meilleure réactivité face à l'obsolescence programmée de ce type d'appareils. Le coût d'acquisition d'un tel appareil est d'env. 6'500.-.

B. Compte des investissements

Dicastère 5: Sécurité publique

Investissements Dicastère 5	Compte - 2016 [CHF]	Budget - 2017 [CHF]	Budget - 2018 [CHF]	Ecart B 2018 - B 2017		Ecart B 2018 - C 2016	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	316 000.00	550 000	760 000	210 000	38.18	444 000.00	140.51
Recettes d'investissements	-	130 000	200 000	70 000		200 000.00	
Excédent de dépenses	316 000.00	420 000	560 000	140 000	33.33	244 000.00	77.22



6 Travaux publics & Environnement

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 6: Travaux publics et Environnement

Fonctionnement Dicastère 6	Compte - 2016 [CHF]	Budget - 2017 [CHF]	Budget - 2018 [CHF]	Ecart B 2018 - B 2017		Ecart B 2018 - C 2017	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	44 382 128.62	46 518 000	46 810 000	292 000	0.63	2 427 871.38	5.47
Revenus financiers	27 529 295.06	29 817 000	30 880 000	1 063 000	3.57	3 350 704.94	12.17
Résultat	-16 852 833.56	-16 701 000	-15 930 000	771 000	-4.62	922 833.56	-5.48



Division	Comptes	num. Rubrique	Titre	page
0	Fonctionnement	610.xxx		136

Comment est organisée la gestion (logistique et financière) des places de parc à Thyon 2000 (déneigement, taxe de parcage, etc.) ?

Réponse

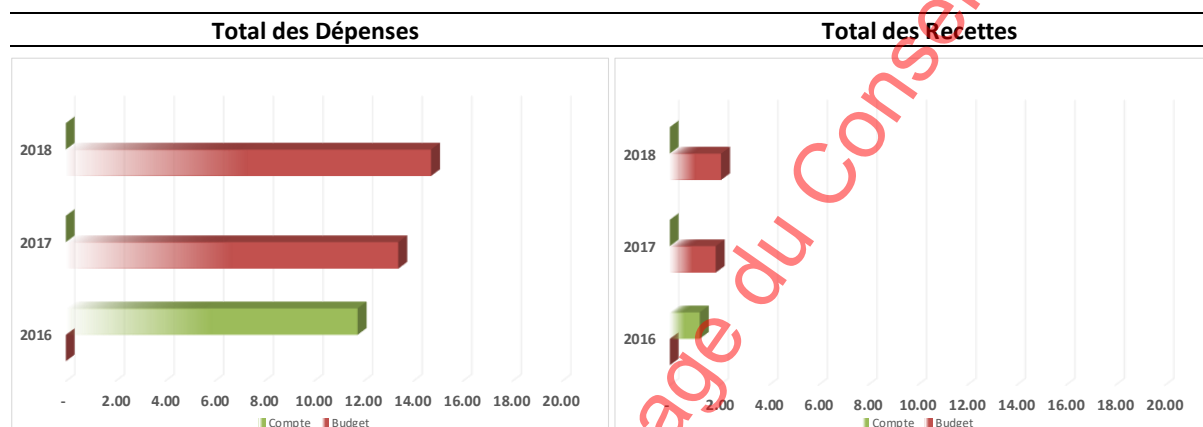
La Ville de Sion a gardé le concept existant, soit la gestion logistique et financière déléguées à la commune de Vex.

Lors d'un entretien avec le président de la commission, M. Joliat a confirmé que la totalité de la gestion est déléguée à la commune de Vex (déjà en vigueur avec l'ancienne commune des Agettes). Ainsi Vex assure l'entretien (déneigement, nettoyage, police, etc) et encaisse la totalité des « locations ».

B. Compte des investissements

Dicastère 6: Travaux publics et environnement

Investissements Dicastère 6	Compte - 2016 [CHF]	Budget - 2017 [CHF]	Budget - 2018 [CHF]	Ecart B 2018 - B 2017		Ecart B 2018 - C 2016	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	11 761 592.42	13 400 000	14 720 000	1 320 000	9.85	2 958 407.58	25.15
Recettes d'investissements	1 206 454.10	1 850 000	2 070 000	220 000	11.89	863 545.90	71.58
Excédent de dépenses	10 555 138.32	11 550 000	12 650 000	1 100 000	9.52	2 094 861.68	19.85



Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Investissement	601.50	Investissements propres	217

Quel est le montant total prévu pour AggloSion ?

Quelle est la part de la commune de Sion ?

Jusqu'à quelle date butoir sera-t-il possible d'obtenir les subventions fédérales et cantonales ?

Réponse

Le montant global des mesures de l'AggloSion s'élève à Fr. 100 millions, répartis comme suit :

Subventions fédérales	Fr.	33 millions
Mesures cantonales	Fr.	21 millions
Mesures commune de Sion	Fr.	28 millions
Mesures autres communes	Fr.	18 millions

À ce jour, les travaux doivent être réalisés d'ici 2028 pour être subventionnés.

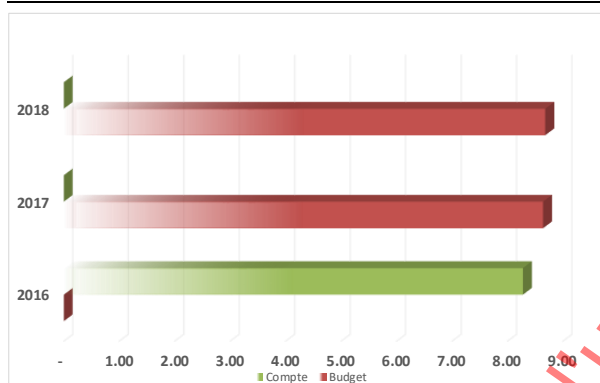
7 Bâtiments & Constructions

A. Compte de fonctionnement

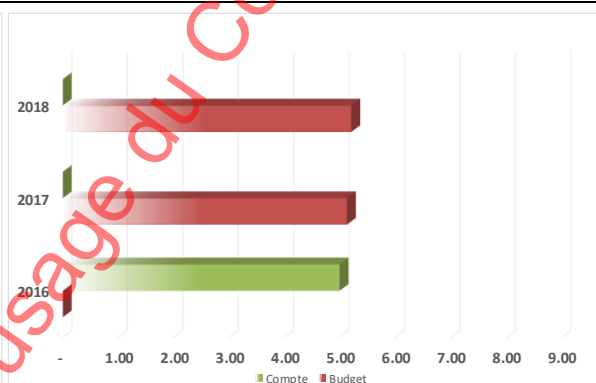
Dicastère 7: Bâtiments et Constructions

Fonctionnement Dicastère 7	Compte - 2016 [CHF]	Budget - 2017 [CHF]	Budget - 2018 [CHF]	Ecart B 2018 - B 2017		Ecart B 2018 - C 2017	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	8 277 040.45	8 639 000	8 680 000	41 000	0.47	402 959.55	4.87
Revenus financiers	4 991 043.41	5 121 000	5 200 000	79 000	1.54	208 956.59	4.19
Résultat	-3 285 997.04	-3 518 000	-3 480 000	38 000	-1.08	-194 002.96	5.90

Total des Charges



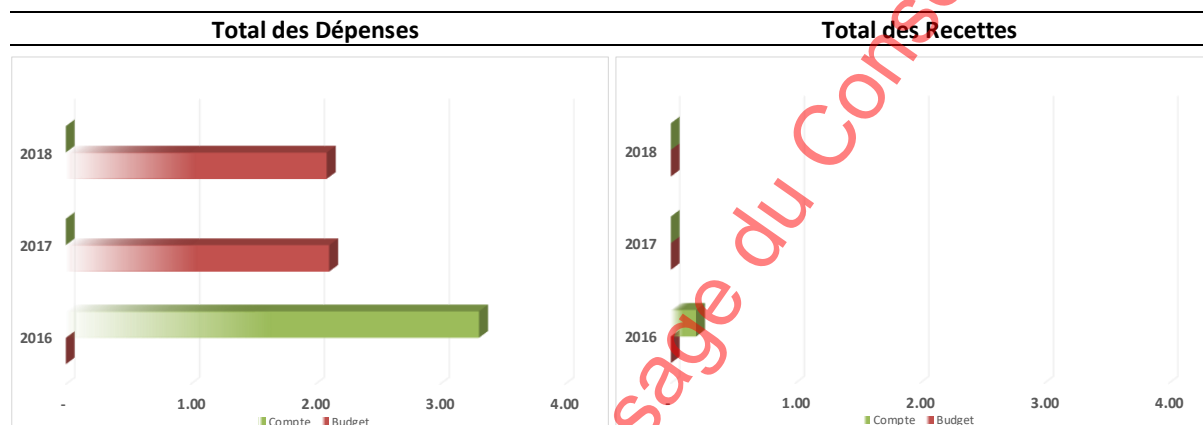
Total des Revenus



B. Compte des investissements

Dicastère 7: Bâtiments et Constructions

Investissements Dicastère 7	Compte - 2016	Budget - 2017	Budget - 2018	Ecart B 2018 - B 2017		Ecart B 2018 - C 2016	
	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	3 311 015.15	2 110 000	2 090 000	-20 000	-0.95	-1 221 015.15	-36.88
Recettes d'investissements	202 696.00	-	-	-	0.00	-202 696.00	-100.00
Excédent de dépenses	3 108 319.15	2 110 000	2 090 000	-20 000	-0.95	-1 018 319.15	-32.76

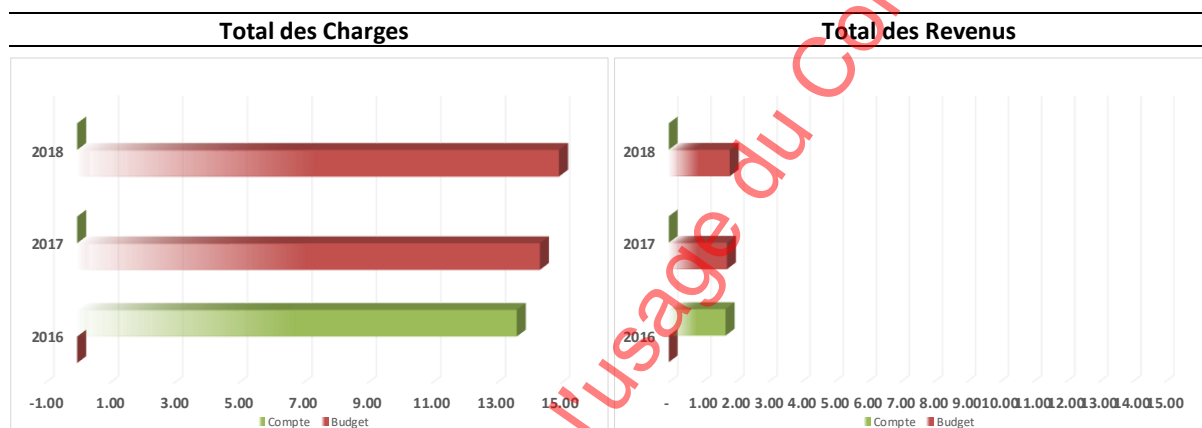


8 Urbanisme & Mobilité

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 8: Urbanisme et Mobilité

Fonctionnement Dicastère 8	Compte - 2016 [CHF]	Budget - 2017 [CHF]	Budget - 2018 [CHF]	Ecart B 2018 - B 2017		Ecart B 2018 - C 2017	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	13 631 958.69	14 348 000	14 940 000	592 000	4.13	1 308 041.31	9.60
Revenus financiers	1 713 634.72	1 755 000	1 840 000	85 000	4.84	126 365.28	7.37
Résultat	-11 918 323.97	-12 593 000	-13 100 000	-507 000	4.03	-1 181 676.03	9.91



Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
0	Fonctionnement	856.318		164

Des décisions concernant l'avenir de Publibike ont-elles été prises ? Si oui, lesquelles ?

Réponse

Dans le prolongement de la communication détaillée présentée par le Conseil municipal au Conseil général en plénum du mardi 21 juin 2016 sur le réseau PUBLIBIKE, le renouvellement du réseau a été étudié et sera opérationnel dès la mi-décembre 2017. Il s'agit plus spécifiquement de :

Nouveau réseau

Saisir l'opportunité de moderniser le réseau de vélo en libre-service pour un coût réduit car l'investissement est porté par Publibike.

Du point de vue technique, la solution apportée a le mérite de pouvoir tester les plus-values apportées par un système d'accès simplifié et l'apport de vélos électriques sur le réseau. Un bilan pourra être tiré à court terme afin de se décider pour la densification du

réseau sédunois et d'initier en parallèle la procédure pour un réseau de vélos en libre-service à l'échelle de l'agglomération (sous réserve de l'acceptation des partenaires de l'agglomération).

Le tableau ci-dessous illustre les principales modifications entre l'état actuel et le nouvel état et les limites et les plus-values identifiées.

	Etat actuel	Mise à niveau 2017-2018
Réseau	7 stations (dont celle du « Ritz » actuellement hors service)	7 stations + 1 stations test Mise à niveau de 5 stations (Scex, Bietschhorn, Ancien Stand, Chateauneuf-Furet et Gare Nord) Nouveau système pour 2 station Cible et Collines (qui sera déplacée à la Planta) Nouvelle station test Gare-Sud x stations financées par des entreprises selon les opportunités. L'Hôpital de Sion est en tractation avec Publibike pour une station.
Vélos	43 vélos Paperbike	25 vélos Paperbike 18 vélos iSY standard 18 vélos iSY électrique TOTAL 61 Vélos Ajout de vélos possible en fonction des besoins
Contrôles d'accès	Carte Publibike + SwissPass	Ancien vélos : Carte Publibike + SwissPass Nouveaux vélos : Smartphone + SwissPass

Plus-Value

- Ajouts de vélos électriques ;
- Accès simple via Smartphone ;
- Système transitoire avant la prise de décision au niveau de l'agglomération ; A noter que, pour garantir la cohabitation des deux systèmes et permettre l'utilisation des vélos encore en bon état de fonctionnement, les anciens vélos ne pourront pas être déposés dans toutes les stations mais qu'une communication accrue auprès des utilisateurs est prévue.
- Pas d'investissement du côté de la Ville de Sion ;

- Pas de frais supplémentaire pour la Ville de Sion ;
- Possibilités pour les entreprises intéressées d'intégrer le VLS dans leur concept de mobilité ;
- L'ajout de stations supplémentaires est possible et sera évalué à la suite des premiers bilans et ne nécessite pas d'infrastructures (contrairement à la situation actuelle) ;
- Dans le nouveau modèle d'affaires de Publibike, le risque financier est porté par Publibike qui a désormais intérêt à ce que le réseau soit bien utilisé afin de couvrir les coûts.

Synthèse

Les mises à jour proposées sur le réseau permettent d'implémenter à « coûts maîtrisés » les dernières évolutions en termes de réseau de vélos en libre-service et de voir si elles répondent à un besoin de la population et des visiteurs. Un monitoring régulier est prévu avec l'exploitant ce qui permettra de prendre position concernant une densification à court terme et la mise en place d'un réseau de vélo en libre-service au niveau de l'agglomération.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Fonctionnement	854.314	Entretien de biens immobiliers	163

Question 26

Y a-t-il plus de détails disponibles concernant cette rubrique, en particulier sur les prestations effectuées par des tiers ?

Réponse

Cette rubrique enregistre l'ensemble des frais d'entretien et d'équipements de l'éclairage public.

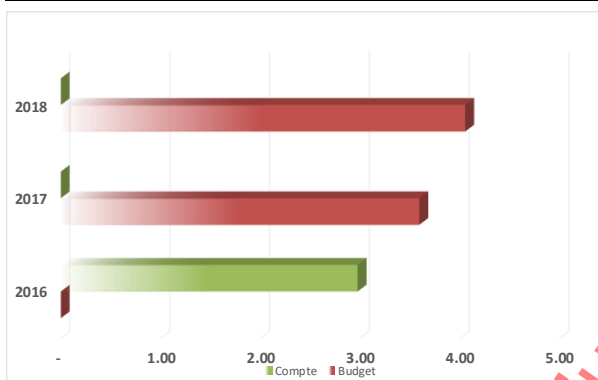
- Achat des mâts et des luminaires, y compris pour l'éclairage de Noël, frais d'entretien, de maintenance et de planification des luminaires (enclenchement-déclenchement) ;
- ESR : facturation des prestations fournies directement par l'esr (bureau technique, frais administratifs, etc.) ;
- Sion en lumière : coûts d'exploitation des équipements. En 2018, entretien minimum dans la mesure où il n'y aura pas de nouveau spectacle.

B. Compte des investissements

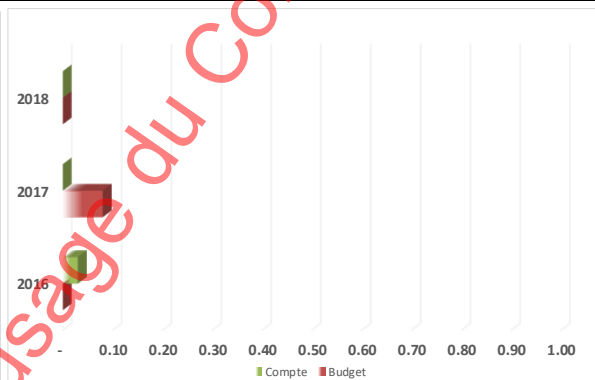
Dicastère 8: Urbanisme et Mobilité

Investissements Dicastère 8	Compte - 2016	Budget - 2017	Budget - 2018	Ecart B 2018 - B 2017		Ecart B 2018 - C 2016	
	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	2 972 423.76	3 590 000	4 050 000	460 000	12.81	1 077 576.24	36.25
Recettes d'investissements	30 000.00	80 000	-	-80 000	-100.00	30 000.00	-100.00
Excédent de dépenses	2 942 423.76	3 510 000	4 050 000	540 000	15.38	1 107 576.24	37.64

Total des Dépenses



Total des Recettes



Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Investissements	852.50	Aménagements espaces publics	239

Quel est le budget pour l'aménagement du jardin public à Bramois ? Quels aménagements sont-ils prévus ?

Réponse

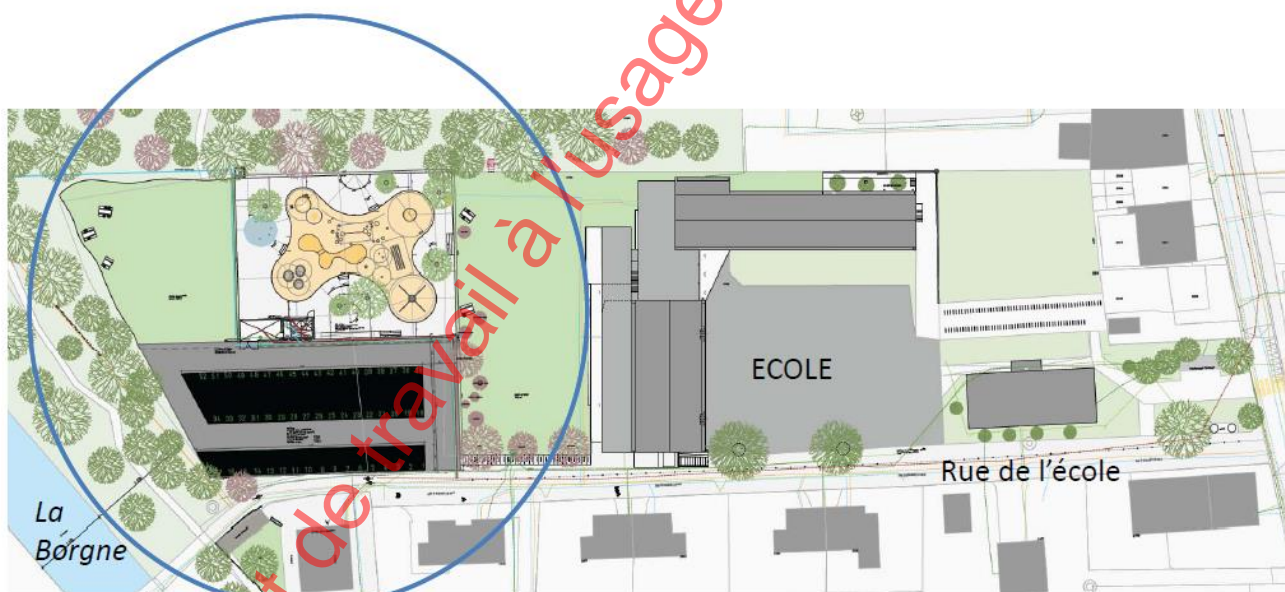
Le budget global prévu est de Fr. 1'172'400.- à \pm 20% selon le détail du projet. Il comprend :

- 1) L'implantation d'un jardin d'enfants avec des jeux et du mobilier urbain ;
- 2) Un bâtiment pour du stock de la voirie avec des WC publics ;
- 3) La mise en place d'un parking et d'un espace polyvalent engazonné.

Des plantations complémentaires sont également prévues.

Lors de la séance des questions, M. Varone nous a présenté le projet sur plan, dont voici la localisation :

Le projet

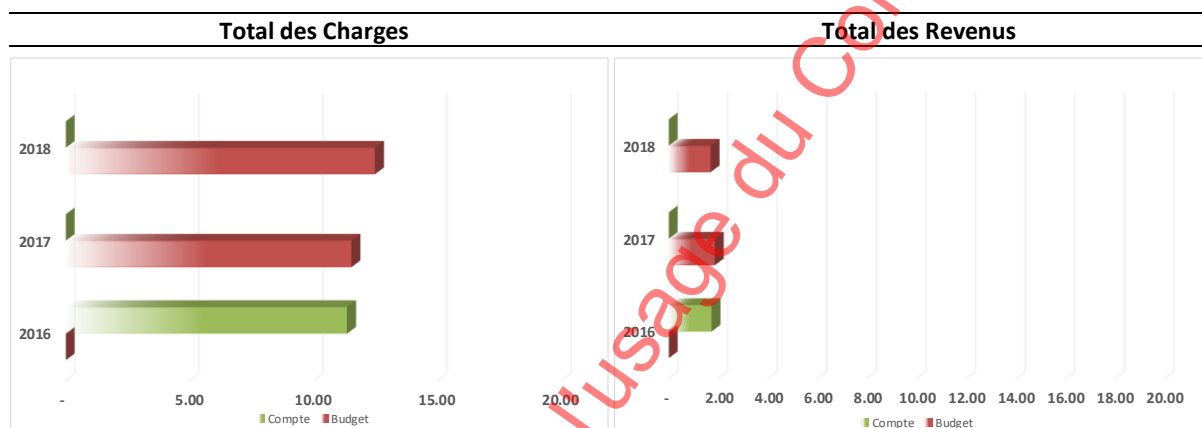


9 Sport, Jeunesse & Loisirs

A. Compte de fonctionnement

Dicastère 9: Sport, Jeunesse et Loisirs

Fonctionnement Dicastère 9	Compte - 2016 [CHF]	Budget - 2017 [CHF]	Budget - 2018 [CHF]	Ecart B 2018 - B 2017		Ecart B 2018 - C 2017	
				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges financières	11 333 711.55	11 510 000	12 460 000	950 000	8.25	1 126 288.45	9.94
Revenus financiers	1 718 559.00	1 852 000	1 680 000	-172 000	-9.29	-38 559.00	-2.24
Résultat	-9 615 152.55	-9 658 000	-10 780 000	-1 122 000	11.62	-1 164 847.45	12.11



Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
9	-	-	Dotation du personnel	45

Quelle est la raison de l'augmentation du personnel auxiliaire et de la baisse du nombre de collaborateurs ?

Réponse

La Ville a engagé au RLC des personnes en CDD avec un statut d'auxiliaire afin de remplacer des collaborateurs-trices qui étaient au bénéfice de contrats de droit public dans l'attente de pouvoir procéder aux mises au concours idoines pour des postes en CDI avec un statut de droit public.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
9	Fonctionnement	907.301	Traitements	175

Quelles sont les raisons de l'augmentation des traitements ?

Réponse

Cette augmentation est due essentiellement aux moniteurs RLC dont les tarifs horaires ont été adaptés aux tarifs en vigueur au sein de la Ville.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
9	Subventions	906.365	Pro Forma	265

Pour combien d'années est prévu le soutien de CHF 200'000.- ?

Réponse

Ce soutien financier annuel de CHF 200'000.- a été défini et ratifié dans le cadre d'une convention liant la Ville et Pro Forma pour les années 2014 à 2018. En 2014, une garantie de déficit était prévue pour la première année d'exploitation, de Fr. 20'000.-, qui n'a pas été sollicitée eu égard à la bonne gestion financière du lieu. L'évaluation de la présente convention et son renouvellement pour les années 2019-2023 est actuellement en cours.

Document de travail à l'usage du Conseil général

B. Compte des investissements

Dicastère 9: Sport, Jeunesse et Loisirs

Investissements Dicastère 9	Compte - 2016	Budget - 2017	Budget - 2018	Ecart B 2018 - B 2017		Ecart B 2018 - C 2016	
	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses d'investissements	4 171 440.78	3 450 000	3 750 000	300 000	8.70	-421 440.78	-10.10
Recettes d'investissements	375 412.15	400 000	100 000	-300 000	-75.00	-275 412.15	-73.36
Excédent de dépenses	3 796 028.63	3 050 000	3 650 000	600 000	19.67	-146 028.63	-3.85



III. AMENDEMENTS

Suite à l'étude du projet de budget 2018 et après vote à l'unanimité des 12 membres présents, la commission renonce à déposer des amendements à ce stade, mais se réserve le droit de le faire ultérieurement, comme le permet le règlement du conseil général, article 25.

IV. CONCLUSION

GENERALITE DU BUDGET

Avec des charges et des produits financiers qui augmentent de façon symétrique par rapport à celui de l'année précédente, le budget 2018 est à nouveau équilibré sur le compte de fonctionnement. Cette situation est plutôt satisfaisante, en particulier au regard des coûts supportés pour des équipements bénéficiant également aux citoyens de communes voisines (piscines, patinoires, stades...), ou liés à des infrastructures cantonales (EPFL, HES, aéroport...), ainsi que du tarissement de certaines sources importantes de revenus (énergies, baisses fiscales...). Dans ce contexte, la marge d'autofinancement demeure ainsi, une nouvelle fois, insuffisante pour couvrir l'intégralité des investissements nets.

Le projet de budget 2018 porte l'empreinte de la nouvelle répartition des dicastères au sein de l'exécutif. La Commission de Gestion apprécie le fait que cette nouvelle organisation ait été mise à profit pour affiner l'information donnée par les comptes. Elle relève notamment l'amélioration de la transparence des coûts que procure la ventilation des prestations de la voirie pour les autres services, et la visibilité donnée à ces dernières. Il en va de même pour les subventions accordées au travers de la mise à disposition de locaux, qui apparaissent désormais dans les comptes.

La Commission de Gestion salue donc cette volonté de perfectionner l'outil de pilotage des finances de la commune. Cet effort démontre une volonté de maîtriser ce qui se passe au niveau de tous les services, et de responsabiliser au maximum ces derniers. Une telle démarche, déjà engagée depuis quelques années, favorise la confiance entre les autorités en charge de la Ville et les citoyens.

REMARQUE

Les divers centres sportifs, piscines, patinoires, etc. ont été regroupés dans des rubriques correspondantes.

La Commission de Gestion regrette ainsi de ne plus avoir accès à des rubriques détaillées permettant de connaître la répartition des charges et recettes par infrastructure.

Elle note tout de même que cette modification ne touche que les comptes de fonctionnement. En ce qui concerne les investissements, le détail est toujours mis à d'être mis à disposition.

PLANIFICATION FINANCIERE

La commission relève que le document présentant la planification financière 2019-2023 est de bonne facture et joue parfaitement son rôle d'outil de pilotage et de réflexion.

Nous notons que cette planification intègre une future réforme de l'imposition des entreprises. Ce changement péjorera considérablement les comptes de ces prochaines années.

Au niveau des investissements, nous relevons que le projet de centre aquatique n'y figure plus et que le projet de déplacement des ambulances sera réalisé après 2023. La prochaine grande réalisation proposée concerne la rénovation de la Planta pour un montant total de près de 19 mios. A noter que les investissements répétitifs représentent plus du tiers du montant global.

Les excédents de charge prévues, ainsi que leur influence sur la marge d'autofinancement, doivent, comme l'indique la conclusion du rapport, inciter le Conseil Communal à prendre des mesures.

La COGEST demande par conséquent à ce dernier de poursuivre ses réflexions afin de proposer de nouvelles sources de revenus et de favoriser les projets stratégiques.

MARGE D'AUTOFINANCEMENT

Le budget 2018 prévoit une marge d'autofinancement de 83.6% (88.1% compte 2016)

En tenant compte des investissements prévus dans le plan de législature, des engagements envers l'état du Valais, de la nouvelle réforme de l'imposition des entreprises, le degré d'autofinancement risque ces prochaines années d'évoluer de manière dégressive.

Malgré ces projets et ces contraintes, la commission réitère son souhait d'un autofinancement à 100% et demande à la Ville de tout mettre en œuvre pour atteindre cet objectif en fixant des priorités et en contrôlant ses charges de fonctionnement.

DEPENSES LIEES – NON LIEES

Comme le démontre le tableau ci-dessous, la marge de manœuvre du Conseil communal et du Conseil général est faible, en raison des dépenses liées et partiellement liées.

Tableau des dépenses liées / non liées			
Fonctionnement :			
Liée	CHF	135'956'900.00	
Partiellement non liée	CHF	41'920'900.00	
Non liée	CHF	41'900'300.00	
		219'778'100.00	
Liée	CHF	177'877'800.00	80.94%
Non liée	CHF	41'900'300.00	19.06%
		219'778'100.00	100.00%
Investissement :			
Liée	CHF	11'200'000.00	
Liée (crédit d'engagement)	CHF	7'000'000.00	
Non liée	CHF	13'340'000.00	
		31'540'000.00	
Liée	CHF	18'200'000.00	57.70%
Non liée	CHF	13'340'000.00	42.30%
		31'540'000.00	100.00%

Ainsi, concernant le fonctionnement, seul le 19.06% du budget peut être amendé. Concernant les investissements, ce taux se monte à 42.30%.

CENTRE AQUATIQUE

Les infrastructures aquatiques actuelles répondant au besoin de la population et au vu des études montrant que le déplacement du centre sportif aquatique de la Blancherie au voisinage de la piscine couverte de l'Ancien Stand aurait engendré un investissement de l'ordre de 35 Mio CHF, le Conseil municipal a décidé d'abandonner ce projet au profit de projets plus cruciaux.

Cependant, pour améliorer la satisfaction des usagers, il étudiera un programme de rénovation de la piscine de la Blancherie et élargira les horaires de celle de la Sitterie. La commission de gestion salue cette décision raisonnable qui tient compte avec pragmatisme de notre situation financière et des priorités actuelles.

CONTRIBUTION DES COMMUNES SIEGES (règlement du 22.04.2015 de l'Etat du Valais)

Dans ses art. 1 à 4, le règlement cité précédemment précise les contributions que doivent fournir les communes sièges des écoles cantonales du degré tertiaire et des institutions de formation et de recherche du niveau tertiaire.

Ces contributions sont entre autres :

1. Mise à disposition gratuite des terrains nécessaires à l'implantation des bâtiments
2. Participation de 10% aux dépenses d'investissements bruts
3. Participation de 10% à l'ensemble des charges salariales

Le budget de la commune de Sion se voit de plus en plus impacté par la mise en œuvre de ce règlement sans que la commune, pour autant, en retire des retombées proportionnelles.

En effet, bon nombre d'enseignants ou d'étudiants, fréquentant les écoles installées sur le territoire de la commune, sont domiciliés sur d'autres communes.

La COGEST souhaite que le Conseil Municipal :

- s'engage à rechercher une participation accrue des communes qui profitent également des nouvelles implantations d'écoles ou d'infrastructures partagées.
- intervienne auprès des députés du Grand Conseil, issus des villes sièges, pour demander une révision du règlement cantonal.

REFACTURATION AUX COMMUNES DE L'ARS (Association pour le développement de la région de Sion)

La Ville de Sion a des infrastructures dont profitent de nombreuses communes alentours. Une participation de Fr. 3.- par habitant leur est demandée en contrepartie. Certaines communes ne versent pas cette contribution.

La COGEST demande à la Ville d'intensifier ses efforts pour récupérer cette participation auprès des communes avoisinantes.

REMERCIEMENTS

La Commission remercie le Président de la Ville et son Conseil, ainsi que les Chefs de service, leurs collaboratrices et collaborateurs pour le travail fourni tout au long de l'année ainsi que pour leur disponibilité.

La Commission relève l'excellente qualité de la présentation du budget faite par Mr. Dondainaz et l'en remercie vivement.

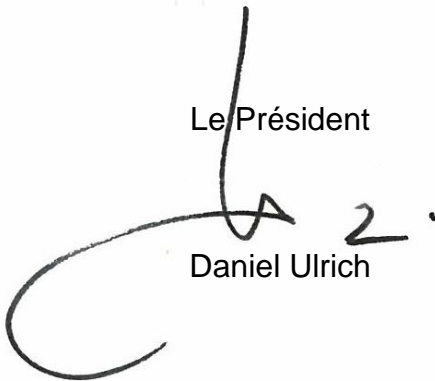
Elle remercie aussi M. Philippe Varone, Président de la Ville, pour l'excellence de ses présentations et la transparence des débats lors de la séance des questions.

V. VOTE FINAL

Madame la Présidente du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, la Commission de gestion vous propose, à l'unanimité des 12 membres présents, d'accepter le projet de budget 2018 de la Ville de Sion, sous réserve de l'acceptation ou du refus des amendements.

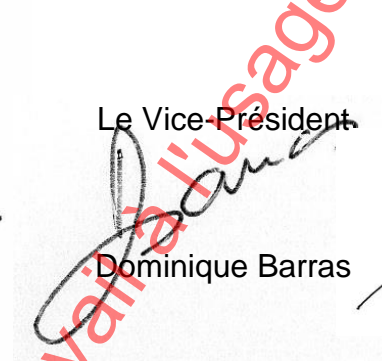
Commission de gestion du Conseil général de Sion

Le Président



Daniel Ulrich

Le Vice-Président



Dominique Barras

Le Rapporteur



Rey Charles-André

LISTE DES PRESENCES - Examen BUDGET 2018

	2 octobre 2017	16 octobre 2017	17 octobre 2017	18 octobre 2017	19 octobre 2017	23 octobre 2017	9 novembre 2017	13 novembre 2017	14 novembre 2017	20 novembre 2017
Membres Permanents										
Ulrich Daniel, Président	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Barras Dominique, Vice-Président	X	X	X	X	X	X	X	X	X	excusé
Rey Charles-André, Rapporteur	X	excusé	excusé	excusé	excusé	excusé	X	X	X	X
Mittaz Xavier, Vice-Rapporteur	absent	X	X	X	X	X	excusé	excusé	X	excusé
Bornet Patrick	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Bornet Ruth	X	X	X	X	X	X	excusée	X	X	X
Carruzzo Sébastien	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Fumeaux Dionys	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Maury Cindy	excusée	X	X	X	excusée	X	excusée	absente	excusée	excusée
Michéoud Benoît	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Moulin Guillaume	absent	X	X	X	X	excusé	X	X	excusé	X
Pitteloud Christophe	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Pitteloud Rey Nathalie	excusée	X	X	X	X	X	X	X	excusée	X
Sierro Christophe	X	X	excusé	X	X	X	X	X	X	X
Theiler Maud	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Membres Suppléants

Moren Jean-Philippe		X	X	X	X	X				
Bodrito Jean-Pierre							X			

Total

11

15

14

15

14

14

13

13

12

12